

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 228

1^{er} février 2006

SOMMAIRE

Amtel Holdings Luxembourg S.A., Luxembourg ..	10935	KPI Retail Property 9, S.à r.l., Luxembourg	10898
AZ Electronic Materials Holdings S.A., Luxembourg	10937	Landlord S.A.H., Luxembourg	10907
Balkoe, S.à r.l., Luxembourg	10904	MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz), S.à r.l., Luxembourg	10915
Boeschleit S.A., Luxembourg	10903	MCB (Beteiligungs- und Grundbesitz), S.à r.l., Luxembourg	10915
Chambards S.A., Luxembourg	10939	MPI Lux, MeesPierson Intertrust (Luxembourg) S.A., Luxembourg	10897
Charlimmo S.A.H., Luxembourg	10933	Oaktree Holding S.A., Luxembourg	10938
Charlimmo S.A.H., Luxembourg	10933	Parlam Invest Holding S.A., Luxembourg	10933
E.I.S., Esufac Insurance Services S.A., Luxembourg	10903	PSN Immobilière, S.à r.l., Dudelange	10938
E.I.S., Esufac Insurance Services S.A., Luxembourg	10903	PSN Immobilière, S.à r.l., Dudelange	10938
EPP Puteaux (Lux), S.à r.l., Luxembourg	10939	PSN Immobilière, S.à r.l., Dudelange	10938
Firs Wong Investments S.A., Luxembourg	10943	Sermatec, S.à r.l., Steinsel	10941
Florea Invest S.A., Luxembourg	10914	Thurloe Holdings, S.à r.l., Luxembourg	10934
Florea Invest S.A., Luxembourg	10914	Thurloe Holdings, S.à r.l., Luxembourg	10935
Fullmotion Holding S.A., Luxembourg	10937	Transports Cital S.A., Luxembourg	10939
Gérifonds (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg	10936	V.V.B. International Holding, S.à r.l., Luxembourg	10942
Gérifonds (Luxembourg) S.A. Holding, Luxembourg	10937	Villa Club, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	10915
Jordan S.A., Luxembourg	10935	Voltaire S.A., Luxembourg	10939
Kamps Food Retail Investments S.A., Luxembourg	10916	Weather Investments II, S.à r.l., Luxembourg	10908

MPI LUX, MEESPIERSON INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 5.524.

Constituée par-devant M^e Edmond Faber, notaire alors de résidence à Bettembourg, en date du 30 décembre 1955, acte publié au Mémorial C n° 5 du 30 janvier 1956, modifiée en dernier lieu par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 135 du 14 février 2005.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(089128.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

KPI RETAIL PROPERTY 9, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: EUR 12,500.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue A. Weicker.
R. C. Luxembourg B 108.788.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of KPI RETAIL PROPERTY 9, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Zone Industrielle, Bommicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 108.788, incorporated by deed drawn up on 10 June 2005 by the Notary Joseph Elvinger, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose articles have not yet been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have not been since the incorporation of the Company.

The meeting is presided by Mrs Annick Braquet, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), who appoints as secretary, Mrs Solange Wolter, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg).

1. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

2. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

3. It appears from the attendance list, that the two hundred and fifty (250) Shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

4. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

5. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

1) To transfer the registered office of the Company from Niederanven to Luxembourg-City, with effect as of 8 September 2005, and to amend Article 2 of the articles of associations of the Company which shall read as follows:

«2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.»

2) To amend Articles 8, 9, 10, 11 and 12 of the articles of association of the Company which shall read as follows:

«8. Management

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers

12.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.»

3) To acknowledge the resignation of Mr Nicolas Comes, Mr Yves Elsen, Mr David Carter and Mr Andrew Dawson as manager of the Company with immediate effect and to appoint BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, as sole manager of the Company.

4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 13.2 of the Articles:

Resolutions

First resolution

The Shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from Niederanven to Luxembourg-City, and more specifically at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 8 September 2005, and to amend Article 2 of the Articles which shall read as follows:

«2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3. However, the sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.»

Second resolution

The Shareholders resolve to amend Articles 8, 9, 10, 11 and 12 of the Articles, which shall now read as follows:

«8. Management

8.1. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

8.2. The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Powers of the sole manager or of the board of managers

9.1. In dealing with third parties, the sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2. All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole Manager, bound by the sole signature of the sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole Manager, by the sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two Managers.

11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

11.1. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2. The sole Manager or, in case of plurality of managers, any two Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Meeting of the board of managers

12.1. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager.

12.2. The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4. The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.5. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6. A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.7. The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.»

Third resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and accept, with immediate effect the resignation of the following persons from their mandates as managers of the Company:

- Mr Nicolas Comes, residing at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr Yves Elsen, residing at 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand Duchy of Luxembourg);
- Mr David Carter, residing at 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (United Kingdom); and
- Mr Andrew Dawson, residing at 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (United Kingdom).

The Shareholders resolve to give full discharge to them of their duties as manager of the Company and to appoint BGP INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, as sole manager of the Company (the «Sole Manager») in replacement of Mr Nicolas Comes, Yves Elsen, David Carter and Andrew Dawson, prenamed, for an undetermined period.

The Sole Manager declares to accept its mandate.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,250.-

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Mersch, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le treize septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, KPI RETAIL PROPERTY 9, S.à r.l., ayant son siège social Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.788, constituée en vertu d'un acte reçu le 10 juin 2005 par le notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et dont les statuts sont en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

L'assemblée est présidée par Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

(1) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(2) Il ressort de la liste de présence que les deux cent cinquante (250) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

(3) Tous les associés ayant été préalablement informés de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

(4) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Décider de transférer le siège social de la Société de Niederanven à Luxembourg-ville, avec effet au 8 septembre 2005, et de modifier l'article 2 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«2. Siège social

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.»

2) Modifier les articles 8, 9, 10, 11 et 12 des Statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«8. Gérance

- 8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.
- 8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de(s) associé(s).

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

- 9.1. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.
- 9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10. Représentation de la société

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de gérant unique, par le Gérant seul ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Délégation et représentant du gérant unique ou du conseil de gérance

- 11.1. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.
- 11.2. Le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

12. Réunions du conseil de gérance

- 12.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout Gérant.
- 12.2. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.
- 12.3. Tout Gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.
- 12.4. Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.
- 12.5. L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.
- 12.6. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.
- 12.7. Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du conseil de gérance.»

5) Recevoir la démission de M. Nicolas Comes, M. Yves Elsen, M. David Carter et M. Andrew Dawson comme gérant de la Société avec effet immédiat et de nommer BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg-ville sous le numéro B 97.795, comme gérant unique de la Société.

3) Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes en conformité avec l'article 13.2 des Statuts.

Résolutions

Première résolution

Les Associés décident de transférer le siège social de la Société de Niederanven à Luxembourg-ville, et plus spécifiquement à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 8 septembre 2005, et de modifier l'article 2 des Statuts lequel aura désormais la teneur suivante:

«2. Siège social

2.4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.5. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.6. Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.»

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 8, 9, 10, 11 et 12 des Statuts, lesquels auront désormais la teneur suivante:

«8. Gérance

8.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associé(s). En cas de pluralité de gérants, ceux-ci formeront un conseil de gérance.

8.2. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de(s) associé(s).

9. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

9.1. Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

9.2. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

10. Représentation de la société

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir sera délégué, en cas de gérant unique, par le Gérant seul ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

11. Délégation et représentant du gérant unique ou du conseil de gérance

11.1. Le Gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants peuvent déléguer leur(s) pouvoir(s) pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents ad hoc.

11.2. Le Gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermineront les responsabilités de l'agent en question et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et autres conditions de la représentation.

12. Réunions du conseil de gérance

12.1. En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout Gérant.

12.2. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.3. Tout Gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre Gérant comme son représentant. Un Gérant peut aussi nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone, ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.4. Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.5. L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque Gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque Gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6. Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

12.7. Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Des extraits doivent être certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par tout Gérant ou durant une réunion du conseil de gérance.»

Troisième résolution

Les Associés reçoivent et acceptent, avec effet immédiat, la démission des personnes suivantes de leur mandat de gérants de la Société:

- M. Nicolas Comes, demeurant à Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg);
- M. David Carter, demeurant à 37 High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (Royaume-Uni);
- M. Andrew Dawson, demeurant à 4 Braid Court, Lawford Road, Chiswick, London W4 3HS (Royaume-Uni); et
- M. Yves Elsen, demeurant à 8, rue des Thermes Romains, L-8266 Mamer (Grand-Duché de Luxembourg).

Les Associés décident de leur donner décharge pleine et entière de l'exercice de leurs fonctions de gérant de la Société et de nommer, avec effet immédiat, BGP INVESTMENT, S.à r.l., pré-nommée, comme gérant unique de la Société (le «Gérant Unique») en remplacement de M. Nicolas Comes, M. Yves Elsen, M. David Carter et M. Andrew Dawson, pré-nommés, pour une durée indéterminée.

Le Gérant Unique déclare accepter son mandat.

10903

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ EUR 1.250,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Mersch.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, S. Wolter, A. Siebenaler, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2005, vol. 433, fol. 11, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(092889.3/242/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

BOESCHLEIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1524 Luxembourg, 14, rue Michel Flammang.
R. C. Luxembourg B 64.050.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01744, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

BOESCHLEIT S.A.

Signature

(088966.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

E.I.S., ESOFAC INSURANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.919.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 29 août 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Monsieur Michel Goletti, Monsieur Michel Huyghe, Monsieur Roland Frising et Monsieur Baudouin Valentin, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Pierre Schill, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 29 août 2005

Le Conseil d'Administration décide de renommer Monsieur Michel Goletti aux fonctions d'administrateur-délégué et Monsieur Baudouin Valentin aux fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01485. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088978.3/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

E.I.S., ESOFAC INSURANCE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.919.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01479, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(088974.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

BALKOE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 111.278.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the eleventh of October.
Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

NUTAN (MANAGEMENT) S.A., registered under number 590480, having its registered office at 2nd Floor Abbott Building, P.O. Box 933, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mrs Bouchra Akhertous, private employee, with professional address at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on October 7, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée unipersonnelle» which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée» and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, through subsidiaries and/or branches and through permanent or temporary establishments, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly in connection with the incorporation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies whose object is the performance of any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose. The Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The Company is incorporated under the name of BALKOE, S.à r.l.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.
The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the last three balance sheets of the Company and, in case the company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Title III.- Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, either members or not, who are appointed and removed at any time.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either members or not.

Title IV.- Decisions of the sole member - Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Title V.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five per cent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title VI.- Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Title VII.- General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the member(s) shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Subscription and payment

All the shares have been entirely subscribed by NUTAN (MANAGEMENT) S.A., prenamed.

They have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro is as of now at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2005.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand and eight hundred (1,800.-) Euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following is appointed manager of the company for an undefined period and with power to bind the Company by its sole signature:

- INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 104.576, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NUTAN (MANAGEMENT) S.A., enregistrée sous le numéro 590480, ayant son siège social au 2nd Floor Abbott Building, P.O. Box 933, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Mademoiselle Bouchra Akhertous, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1750 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 octobre 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par sa mandataire, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, soit par l'intermédiaire de filiales et/ou de succursales, soit par l'intermédiaire d'établissements permanents ou temporaires, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières sous quelque forme que ce soit, qui sont en relation avec la constitution, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. La Société prend la dénomination de BALKOE, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Titre IV.- Décisions de l'Associé Unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés dans la mesure permise et suivant les conditions prévues par la loi.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associé(s) se réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par NUTAN (MANAGEMENT) S.A., préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents (12.500,-) euros est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille huit cents (1.800,-) euros.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par sa seule signature:

- INVESTMENT LUXCO, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 104.576, avec siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

2) Le siège de la Société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête du comparant le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Akhertous, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 octobre 2005, vol. 150S, fol. 30, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(093007.3/230/223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

LANDLORD S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.233.

A l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 décembre 2001, le capital social de la société est fixé, avec effet au 1^{er} janvier 2002, à 124.000,00 EUR, résultant d'une conversion de 5.000.000,- LUF en 123.946,76 EUR, puis d'une augmentation de 53,24 EUR, libérée par prélèvement sur les réserves et sans création d'actions nouvelles.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01716. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089101.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

WEATHER INVESTMENTS II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.
 Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 R. C. Luxembourg B 108.440.

In the year two thousand and five, the fifth day of August.

Before Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WEATHER INVESTMENTS II, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte in L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 108.440 (the Company). The Company has been incorporated on 24 May 2005 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, prenamed, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

There appeared:

1. APRIL HOLDING, a Cayman Island company, with registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, holder of 300 (three hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mrs Nina Togouna, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in London on 5 August 2005,

2. OS HOLDING, a Cayman Island company, with registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, holder of 200 (two hundred) shares of the Company,

hereby represented by Mrs Nina Togouna, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given in London on 5 August 2005,

3. CYLO INVESTMENTS LTD, a British Virgin Islands company, with registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, with Company Number 577252,

hereby represented by Mrs Nina Togouna, avocat, residing in Luxembourg by virtue of a proxy, given in London on 5 August 2005.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholders of the Company, being APRIL HOLDING and OS HOLDING, numbered 1. and 2. above (the Shareholders) and CYLO INVESTMENTS LTD numbered 3. above, appearing at the occasion of the Meeting by way of intervention for the purpose of subscribing to the increase of the Company's share capital, each represented by Mrs Nina Togouna as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 229,999,925 (two hundred twenty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred twenty-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 230,012,425 (two hundred thirty million twelve thousand four hundred twenty-five Euro) by way of the issue of 9,199,997 (nine million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

3. Subscriptions to and payments of the share capital increase referred to under item 2. above, together with the payment of a share premium in an aggregate amount of EUR 2,070,000,075 (two billion seventy million seventy-five Euro) to be allocated to the Company's share premium account.

4. Subsequent amendment of article 4 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital referred to under item 2. above.

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That after deliberation the Meeting has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 229,999,925 (two hundred twenty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred twenty-five Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, to an amount of EUR 230,012,425 (two hundred thirty million twelve thousand four hundred twenty-five Euro) by way of the issue of

9,199,997 (nine million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions and payments of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Shareholders and CYLO INVESTMENTS LTD (together the Subscribers) declare to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by 9,199,997 (nine million one hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-seven) shares, each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) and fully pay up such new shares in an aggregate nominal value of EUR 229,999,925 (two hundred twenty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred twenty-five Euro) together with a share premium in an aggregate amount of EUR 2,070,000,075 (two billion seventy million seventy-five Euro) by way of a contribution in kind, consisting of shares held by the Subscribers (the Shares) in the share capital of WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Piazza Dei SS Apostoli 80, Rome, Italy (WEATHER INVESTMENTS), such shares having an aggregate accounting value of EUR 2,300,000,000 (two billion three hundred million Euro). Such contribution is made by the Subscribers against the issue of such number of shares as indicated in the table below, together with a share premium in an aggregate amount of EUR 2,070,000,075 (two billion seventy million seventy-five Euro).

The contributions in kind of the Shares made by the Subscribers to the Company at the occasion of the present increase of the Company's share capital are detailed in the following table:

Subscribers	Contribution		Value of the Shares contributed
	Number of Shares contributed		
OS HOLDING	68,163,155.13		EUR 522,586,461.41
APRIL HOLDING	207,290,887.12		EUR 1,589,231,723.83
CYLO INVESTMENTS LTD	24,545,429.55		EUR 188,181,814.76
Total	299,999,471.80		EUR 2,300,000,000.00

Number of shares of the Company subscribed	Consideration		Total value of shares and Premium
	Value of the shares subscribed	Premium on the shares	
2,090,344	EUR 52,258,600	EUR 470,327,861.41	EUR 522,586,461.41
6,356,926	EUR 158,923,150	EUR 1,430,308,573.83	EUR 1,589,231,723.83
752,727	EUR 18,818,175	EUR 169,363,639.76	EUR 188,181,814.76
9,199,997	EUR 229,999,925	EUR 2,070,000,075.00	EUR 2,300,000,000.00

Such contribution in kind of the Shares to the Company in an aggregate amount of EUR 2,300,000,000 (two billion three hundred million Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 229,999,925 (two hundred twenty-nine million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred twenty-five Euro) to the nominal share capital account of the Company;
- (ii) an amount of EUR 2,070,000,075 (two billion seventy million seventy-five Euro) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Shares to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of WEATHER INVESTMENTS as per 5 August 2005 and signed for approval by the management of WEATHER INVESTMENTS, which shows that the value of the Shares contributed to the Company is worth at least EUR 2,300,000,000 (two billion three hundred million Euro).

It further results from four certificates dated 5 August 2005 issued by the management of APRIL HOLDING, OS HOLDING, CYLO INVESTMENTS and the management of the Company that:

I. Certificate issued by APRIL HOLDING concerning the contribution of the Shares by APRIL HOLDING:

- «(1) APRIL HOLDING is the owner of the Shares representing approximately 69.09% (sixty-nine point zero nine per cent) of the share capital of WEATHER INVESTMENTS, S.r.l.;
- (2) such Shares are fully paid-up;
- (3) APRIL HOLDING is entitled to the Shares and possess the power to dispose of the Shares;
- (4) none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;
- (5) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;
- (6) according to Italian law and the articles of association of WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., such Shares are freely transferable;
- (7) all formalities required in Italy for the contribution in kind of the Shares have been or will be effectuated as soon as practicable;
- (8) on 5 August 2005, the Shares are worth at least EUR 1,589,231,723.83 (one billion five hundred eighty-nine million two hundred thirty-one thousand seven hundred twenty-three Euro and eighty-three cents).»

II. Certificate issued by OS HOLDING concerning the contribution of the Shares by OS HOLDING:

«(1) OS HOLDING is the owner of the Shares representing approximately 22.72% (twenty-two point seventy-two per cent) of the share capital of WEATHER INVESTMENTS, S.r.l.;

(2) such Shares are fully paid-up;

(3) OS HOLDING is entitled to the Shares and possess the power to dispose of the Shares;

(4) none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

(5) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

(6) according to Italian law and the articles of association of WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., such Shares are freely transferable;

(7) all formalities required in Italy for the contribution in kind of the Shares have been or will be effectuated as soon as practicable;

(8) on 5 August 2005, the Shares are worth at least EUR 522,586,461.41 (five hundred twenty-two million five hundred eighty-six thousand four hundred sixty-one Euro and forty-one cents).»

III. Certificate issued by CYLO INVESTMENTS LTD concerning the contribution of the Shares by CYLO INVESTMENTS LTD:

«(1) CYLO INVESTMENTS LTD is the owner of the Shares representing approximately 8.18% (eight point eighteen per cent) of the share capital of WEATHER INVESTMENTS, S.r.l.;

(2) such Shares are fully paid-up;

(3) CYLO INVESTMENTS LTD is entitled to the Shares and possess the power to dispose of the Shares;

(4) none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

(5) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

(6) according to Italian law and the articles of association of WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., such Shares are freely transferable;

(7) all formalities required in Italy for the contribution in kind of the Shares have been or will be effectuated as soon as practicable;

(8) on 5 August 2005, the Shares are worth at least EUR 188,181,814.76 (one hundred eighty-eight million one hundred eighty-one thousand eight hundred fourteen Euro and seventy-six cents).»

IV. Certificate issued by the Company concerning the contribution of the Shares by the Subscribers:

«(1) the Subscribers are the owners of the Shares representing approximately 99.99% (ninety-nine point ninety-nine per cent) of the share capital of WEATHER INVESTMENTS, S.r.l.;

(2) such Shares are fully paid-up;

(3) the Subscribers are entitled to the Shares and possess the power to dispose of the Shares;

(4) none of the Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment;

(5) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

(6) according to Italian law and the articles of association of WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., such Shares are freely transferable;

(7) all formalities required in Italy for the contribution in kind of the Shares have been or will be effectuated as soon as practicable;

(8) on 5 August 2005, the Shares are worth at least EUR 2,300,000,000 (two billion three hundred million Euro).»

A copy of the above documents, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered.

The Meeting resolves to record that the shareholding of the Company is, further to the above share capital increase, as follows:

APRIL HOLDING	6,357,226 shares
OS HOLDING	2,090,544 shares
CYLO INVESTMENTS LTD	752,727 shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4 of the Articles in order to reflect the above capital increase so that it henceforth reads as follows:

«**Art. 4. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 230,012,425 (two hundred thirty million twelve thousand four hundred twenty-five Euro) represented by 9,200,497 (nine million two hundred thousand four hundred ninety-seven) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) per share.»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Tax exemption

Insofar as the Company holds as of the date of this deed 100% (one hundred per cent) of the shares in WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., and insofar that the contributions in kind consist of the shares of a company incorporated in the European Union to another company incorporated in the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present capital increase are estimated to be approximately EUR 10,000 (ten thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le cinq août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WEATHER INVESTMENTS II, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.440 (la Société). La Société a été constituée le 24 mai 2005 en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, précité, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Ont comparu:

1. APRIL HOLDING, une société des Iles Caïmans, avec siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans propriétaire de 300 (trois cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Maître Nina Togouna, avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 5 août 2005,

2. OS HOLDING, une société des Iles Caïmans, avec siège social au M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, propriétaire de 200 (deux cents) parts sociales de la Société,

ici représentée par Maître Nina Togouna avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 5 août 2005,

3. CYLO INVESTMENTS LTD, une société des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 577252,

ici représentée par Maître Nina Togouna, avocat, de résidence à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 5 août 2005.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les associés de la Société, en l'occurrence APRIL HOLDING et OS HOLDING tels que dénommés aux points 1. et 2. ci-dessus (les Associés) et CYLO INVESTMENTS LTD tel que dénommé au point 3. ci-dessus, comparissant à l'occasion de l'Assemblée afin d'intervenir dans le but de souscrire à l'augmentation du capital social de la Société, chacun étant représenté par Maître Bernard Beerens comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée, laquelle est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre de jour, reproduit ci-après.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 229.999.925 (deux cents vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 230.012.425 (deux cent trente millions douze mille quatre cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 9.199.997 (neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

3. Souscriptions et paiements de l'augmentation du capital social mentionnée sous le point 2. ci-dessus ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 2.070.000.075 (deux milliards soixante-dix millions soixante-quinze euros) à affecter au compte prime d'émission de la Société.

4. Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital décrite sous le point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG afin de procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 229.999.925,- (deux cent vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, à EUR 230.012.425,- (deux cent trente millions douze mille quatre cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 9.199.997 (neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions et paiements suivants de l'augmentation du capital social mentionnée sous la seconde résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

Les Associés et CYLO INVESTMENTS LTD (ensemble les Souscripteurs) déclarent souscrire à l'augmentation de capital de la Société représentée par 9.199.997 (neuf millions cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) et payer ces nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale totale de EUR 229.999.925 (deux cent vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros) ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 2.070.000.075 (deux milliards soixante-dix millions soixante-quinze euros) au moyen d'un apport en nature consistant en des parts sociales détenues par les Souscripteurs (les Parts Sociales) dans le capital social de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., une société de droit italien ayant son siège social au Piazza Dei SS Apostoli 80, Rome, Italie (WEATHER INVESTMENTS), ces parts sociales ayant une valeur comptable agrégée de EUR 2.300.000.000 (deux milliards trois cent millions d'euros). Cet apport est réalisé par les Souscripteurs en contrepartie du nombre de parts sociales indiqué au tableau ci-dessous, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 2.070.000.075 (deux milliards soixante-dix millions soixante-quinze euros).

Les apports en nature réalisés par les Souscripteurs à la Société à l'occasion de la présente augmentation de capital sont détaillés dans le tableau suivant:

Souscripteurs	Apport		Valeur des Parts Sociales apportées
	Nombre de Parts Sociales apportées	Valeur des Parts Sociales apportées	
OS HOLDING	68.163.155,13	EUR 522.586.461,41	EUR 522.586.461,41
APRIL HOLDING	207.290.887,12	EUR 1.589.231.723,83	EUR 1.589.231.723,83
CYLO INVESTMENTS LTD	24.545.429,55	EUR 188.181.814,76	EUR 188.181.814,76
Total	299.999.471,80	EUR 2.300.000.000,00	EUR 2.300.000.000,00

Considération			
Nombre de parts sociales de la Société souscrites	Valeur des parts sociales souscrites	Prime sur les parts sociales	Valeur totale des parts sociales et de la Prime
2.090.344	EUR 52.258.600	EUR 470.327.861,41	EUR 522.586.461,41
6.356.926	EUR 158.923.150	EUR 1.430.308.573,83	EUR 1.589.231.723,83
752.727	EUR 18.818.175	EUR 169.363.639,76	EUR 188.181.814,76
9.199.997	EUR 229.999.925	EUR 2.070.000.075,00	EUR 2.300.000.000,00

Cet apport en nature des Parts Sociales de la Société, d'un montant total de EUR 2.300.000.000 (deux milliards trois cent millions d'euros) doit être affecté comme suit:

(i) un montant de EUR 229.999.925 (deux cent vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent vingt-cinq euros) au compte capital social de la Société;

(ii) un montant de EUR 2.070.000.075 (deux milliards soixante-dix millions soixante-quinze euros) au compte prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature des Parts Sociales à la Société est attestée par, inter alia, un bilan de WEATHER INVESTMENTS au 5 août 2005 et signé pour approbation par la direction de WEATHER INVESTMENTS, qui atteste que la valeur des Parts Sociales apportées à la Société est au moins égale à EUR 2.300.000.000 (deux milliards trois cent millions d'euros).

Il résulte en outre de quatre certificats datés du 5 août 2005 émis par la direction de APRIL HOLDING, OS HOLDING, CYLO INVESTMENTS et la direction de la Société que:

I. Certificat émis par APRIL HOLDING concernant l'apport des Parts Sociales par APRIL HOLDING:

«(1) APRIL HOLDING est le propriétaire des Parts Sociales représentant approximativement 69,09% (soixante-neuf virgule zéro neuf pour cent) du capital social de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l.;

- (2) ces Parts Sociales sont entièrement libérées;
- (3) APRIL HOLDING est le seul ayant-droit des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer;
- (4) aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune saisie;
- (5) il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Parts Sociales;
- (6) conformément au droit italien et aux statuts de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., les Parts Sociales sont librement cessibles;
- (7) toutes les formalités en Italie afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales ont été ou seront effectuées dès que possible;
- (8) en date du 5 août 2005, les Parts Sociales valent au moins EUR 1.589.231.723,83 (un milliard cinq cent quatre-vingt-neuf millions deux cent trente et un mille sept cent vingt-trois euros et quatre-vingt-trois centimes).»

II. Certificat émis par OS HOLDING concernant l'apport des Parts Sociales par OS HOLDING:

- «(1) OS HOLDING est le propriétaire des Parts Sociales représentant 22,72% (vingt-deux virgule soixante-douze pour cent) du capital social de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l.;
- (2) ces Parts Sociales sont entièrement libérées;
- (3) OS HOLDING est le seul ayant-droit des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer;
- (4) aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune saisie;
- (5) il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Parts Sociales;
- (6) conformément au droit italien et aux statuts de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., les Parts Sociales sont librement cessibles;
- (7) toutes les formalités en Italie afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales ont été ou seront effectuées dès que possible;
- (8) en date du 5 août 2005, les Parts Sociales valent au moins EUR 522.586.461,41 (cinq cent vingt-deux millions cinq cent quatre-vingt-six mille quatre cent soixante et un euros et quarante et un centimes).»

III. Certificat émis par CYLO INVESTMENTS concernant l'apport des Parts Sociales par CYLO INVESTMENTS LTD:

- «(1) CYLO INVESTMENTS LTD est le propriétaire des Parts Sociales représentant 8,18% (huit virgule dix-huit pour cent) du capital social de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l.;
- (2) ces Parts Sociales sont entièrement libérées;
- (3) CYLO INVESTMENTS LTD est le seul ayant-droit des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer;
- (4) aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune saisie;
- (5) il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Parts Sociales;
- (6) conformément au droit italien et aux statuts de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., les Parts Sociales sont librement cessibles;
- (7) toutes les formalités en Italie afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales ont été ou seront effectuées dès que possible;
- (8) en date du 5 août 2005, les Parts Sociales valent au moins EUR 188.181.814,76 (cent quatre-vingt-huit millions cent quatre-vingt-un mille huit cent quatorze euros et soixante-seize centimes).»

IV. Certificat émis par la Société concernant l'apport des Parts Sociales par les Souscripteurs:

- «(1) les Souscripteurs sont les propriétaires des Parts Sociales représentant 99,99% (quatre-vingt-dix-neuf virgule quatre-vingt-dix-neuf pour cent) du capital social de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l.;
- (2) ces Parts Sociales sont entièrement libérées;
- (3) les Souscripteurs sont les seuls ayant-droits des Parts Sociales avec le pouvoir d'en disposer;
- (4) aucune des Parts Sociales ne fait l'objet d'un gage ou d'un droit de jouissance, il n'existe aucun droit de gage ou de droit de jouissance sur les Parts Sociales et les Parts Sociales ne font l'objet d'aucune saisie;
- (5) il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de se voir attribuer une ou plusieurs Parts Sociales;
- (6) conformément au droit italien et aux statuts de WEATHER INVESTMENTS, S.r.l., les Parts Sociales sont librement cessibles;
- (7) toutes les formalités en Italie afférentes à cet apport en nature des Parts Sociales ont été ou seront effectuées dès que possible;
- (8) en date du 5 août 2005, les Parts Sociales valent au moins EUR 2.300.000.000 (deux milliards trois cent millions d'euros).»

Une copie des documents mentionnés ci-dessus après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec lui.

L'Assemblée décide d'enregistrer que l'actionnariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, composé comme suit:

APRIL HOLDING	6.357.226 parts sociales
OS HOLDING	2.090.544 parts sociales
CYLO INVESTMENTS LTD	752.727 parts sociales

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 230.012.425 (deux cent trente millions douze mille quatre cent vingt-cinq euros) représenté par 9.200.497 (neuf millions deux cent mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements mentionnés ci-dessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG à procéder, au nom de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Exemption fiscale

Dans la mesure où la Société détient 100% (cent pour cent) des parts sociales dans WEATHER INVESTMENTS, S.r.l. à la date du présent acte, et dans la mesure où les apports en nature consistent en des parts sociales d'une société constituée au sein de l'Union Européenne apportées à une autre société constituée au sein de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 (Mém. A 1971, p. 2733), tel que modifié, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 10.000 (dix mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: N. Togouna, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 149S, fol. 62, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2005.

J. Elvinger.

(093168.3/211/411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

FLOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.369.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Monsieur John Prosser et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00757. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089014.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

FLOREA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.369.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(089023.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

VILLA CLUB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, rue du Stade.
R. C. Luxembourg B 108.342.

L'an deux mille cinq, le onze octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Madame Antonia Dell'Aera, sans état, née à Turi/Bari (Italie), le 28 octobre 1961, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Brill;

2. Madame Maria Dell'Aera, indépendante, née à Turi/Bari (Italie), le 30 mars 1964, demeurant à L-4041 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Brill.

Lesquelles comparantes déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée VILLA CLUB, S.à r.l., avec siège social à L-4325 Esch-sur-Alzette, rue du Stade,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 108.342,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 mai 2005, en voie de publication au Mémorial C,

dont le capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune est réparti comme suit:

1.- Madame Antonia Dell'Aera, prénommée, cinquante parts sociales	50
2.- Madame Maria Dell'Aera, prénommée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Lesquelles comparantes prient le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

Madame Antonia Dell'Aera, prénommée, déclare céder ses cinquante (50) parts sociales à Madame Maria Dell'Aera, prénommée, ici présente, ce acceptant, au prix huit mille euros (EUR 8.000,-), ce dont quittance.

Madame Maria Dell'Aera, prénommée, gérant de la société déclare accepter cette cession de parts au nom de la société, de sorte qu'une notification à la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil n'est plus nécessaire.

Suite à la cession de parts qui précède les parts sociales sont détenues comme suit:

Madame Maria Dell'Aera, prénommée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dell'Aera, M. Dell'Aera, F. Kessler.

Pour expédition conforme, délivrée, à la société sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2005.

F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 octobre 2005, vol. 910, fol. 100, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(093171.3/219/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

MCB (BETEILIGUNGS- UND GRUNDBESITZ), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.133.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093613.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

MCB (BETEILIGUNGS- UND GRUNDBESITZ), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 80.133.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2005, réf. LSO-BJ05061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(093615.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 110.174.

In the year two thousand and five, on the twenty-ninth of September.
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the Company KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A., having its registered office L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, incorporated by a deed of the undersigned notary on August 5, 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Gilles Dusemon, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, who appoints Ms Olivia Tournier as secretary, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Claude Feyereisen, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to record that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, the bureau and the undersigned notary.

II. It appears from the attendance list, that the twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented at this meeting. All the shareholders declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities.

III. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda:

1. Conversion of twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine (24,799) ordinary shares of the Company held by Mr Heiner Kamps into twenty-four thousand seven hundred and ninety-nine (24,799) class A shares; creation of class B shares; conversion of the remaining one (1) ordinary share of the Company held by TML-INVEST, S.à r.l. into one (1) class B share;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 469,000.-), by the issue of one hundred twenty thousand six hundred and forty-one (120,641) new class A shares in registered form with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each and the issue of two hundred fifty-four thousand five hundred and fifty-nine (254,559) new class B shares in registered form with a par value of one Euro and twenty-five cents (EUR 1.25) each; Subscription and full payment of the newly issued shares;

3. Amendment and restatement of the articles of incorporation of the Company;

4. Resignation of the three (3) current directors of the Company; Appointment of three (3) new directors of the Company; and

5. Election of the chairman of the general meeting of shareholders.

After deliberation, the following resolutions were approved unanimously:

First resolution

The meeting resolves to convert twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799) ordinary shares of the Company held by Mr Heiner Kamps into twenty-four thousand seven hundred ninety-nine (24,799) class A shares, to create class B shares and to convert the remaining one (1) ordinary share of the Company held by TML-INVEST, S.à r.l. into one (1) class B share.

Second resolution

The meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 469,000), by the issue of one hundred twenty thousand six hundred and forty-one (120,641) new class A shares in registered form with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each and the issue of two hundred fifty-four thousand five hundred and fifty-nine (254,559) new class B shares in registered form with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

Subscription

The new shares are subscribed as follows:

- the one hundred twenty thousand six hundred and forty-one (120,641) new class A shares are subscribed by Mr Heiner Kamps, born on May 24, 1955 in Bocholt (Germany), residing at Kaistrasse 18, Düsseldorf, Germany, at a total subscription price of one hundred fifty thousand eight hundred and one Euro twenty-five cent (EUR 150,801.25);

- the two hundred fifty-four thousand five hundred fifty-nine (254,559) new class B shares are subscribed by TML-INVEST, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), established under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

at a total subscription price of three hundred eighteen thousand one hundred and ninety-eight Euro seventy-five cent (EUR 318,198.75).

All the shares thus subscribed having been fully paid up in cash so that the amount of four hundred sixty-nine thousand Euro (EUR 469,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Third resolution

The meeting resolves to restate the articles of association in English and in French, being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The new articles of association (the Articles) will have the following wording:

Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company (société anonyme) under the name of KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

4.5. The specific business of the Company will be determined by the general meeting of shareholders from time to time, in accordance with article 23 below.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at five hundred thousand Euro (EUR 500,000.-) consisting of one hundred forty-five thousand four hundred and forty (145,440) class A shares in registered form with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (the A Shares), and two hundred fifty-four thousand five hundred and sixty (254,560) class B shares in registered form with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25) each (the B Shares, together with the A Shares the Shares), all fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. No transfer of Shares shall be effected without the transferee of such Shares providing evidence of compliance with all relevant «know your client» and other similar standard procedures and money laundering procedures as required by any relevant authority (the Compliance Procedures) to the satisfaction of the non-transferring holders of Shares if and to the extent required pursuant to the Compliance Procedures.

7.2. Unless it is a transfer of Shares permitted by articles 8 or 9 or a transfer made in accordance with articles 10 to 13 and 27, no shareholder shall:

(a) sell, transfer, dispose of or otherwise deal with any Shares or right or interest in any Shares (including entering into a trust, sub-participation or similar agreement or the grant of any option over or in respect of any Shares);

(b) create or permit to exist any pledge, mortgage, lien, fixed or floating charge or other encumbrance over any Shares or any interest in any Shares;

(c) enter into any agreement with any person who is not a shareholder in respect of the votes attached to any Shares or the exercise or non exercise of any rights attaching to or arising from the Shares; or

(d) agree to do any of the foregoing conditionally or otherwise.

7.3. Until the earlier of a completion of the sale through a single transaction by the shareholders of the entire issued share capital of the Company or the sale of the activities of the Company or its subsidiaries (the HOLDCO Group) by way of a business asset sale (Sale), any admission to listing or to trading on a recognised investment exchange of 100% of the Shares (Listing) or 30 April 2015, the holder of the majority of the A Shares on the date of the amendment and restatement of the present Articles (the Initial A Shareholder) shall not be entitled to transfer any of its A Shares unless following such transfer it or the persons connected to it continue to hold at least 25 per cent of the A Shares.

7.4. The transfer shall be notified to the Company by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. In-Class Transfers and the Call Option

8.1. Subject to articles 7.1, and 7.3, a shareholder shall be entitled to make the following transfers of Shares free from any restrictions under these Articles:

- (a) any A shareholder shall be entitled to transfer A Shares to an existing holder of A Shares;
- (b) any B shareholder shall be entitled to transfer B Shares to an existing holder of B Shares.

8.2. The Initial A Shareholder shall be entitled to transfer under a call option certain of its A Shares to any entity agreed upon by the shareholders in any agreement from time to time, free from any restrictions under these Articles.

Art. 9. Permitted Transfers

9.1. Subject to articles 7.1, and 7.3, a shareholder shall be entitled to make the following transfers of Shares (each a Permitted Transfer) free of any restrictions:

- (a) a transfer of Shares approved in writing by the non-transferring shareholders; and
- (b) in the case of a holder of A Shares which is a financial institution holding Shares for investment purposes (an Investment Institution) or any person of an Investment Institution only to whom a permitted transfer of Shares may be made in accordance with this article 9.1, a transfer of Shares to:
 - (i) another member of the Investment Institution's group provided that the transferor undertakes to the Company to procure that, if the transferee ceases to be a member of the Investment Institution's group, all its Shares shall, before the transferee ceases to be a member of the Investment Institution's group, be transferred to another continuing member of the Investment Institution's group; or
 - (ii) to (a) an investment fund managed by any member of the Investment Institution group or (b) to any person to hold on behalf of that same investment fund; or (c) by way of distribution in kind or otherwise under the laws or documentation governing that fund; or (d) to any other investment fund which has the same manager or investment adviser; or
 - (iii) to a company or fund owned or controlled by the Investment Institution's employees.

9.2. At any time following completion of a transfer effected as a Permitted Transfer the transferee shall, at the request of any other shareholder, provide evidence that the transfer was to a party to whom a Permitted Transfer can be made pursuant to article 9.1. If reasonable evidence to this effect is not provided within a 30 day period, then the transferee shall transfer the relevant Shares back to the shareholder which purported to make the Permitted Transfer.

9.3. Subject to article 7.1, for a period of 12 months (the Syndication Period) from the date of acquisition of NOR-DSEE, GmbH by the Company (the Completion Date):

(a) the holder of the B Shares on the date of the amendment and restatement of the present Articles (the Initial B Shareholder) shall be entitled to make transfers of its B Shares held at the Completion Date up to a maximum amount of 49.99 per cent of the total number of the B Shares at the Completion Date free of any restrictions to any of the persons or entities on a list of potential transferees (the Potential Syndication List) or all syndication parties authorised by the shareholders on the Completion Date to lead the syndication (the Syndication Leaders), subject to and conditional upon, in each case, the proposed transferee providing in advance of any transfer a notice of the proposed transferee's approval of a termination agreement (in a form reasonably satisfactory to the holders of the A Shares); and

(b) each Syndication Leader shall be entitled to make transfers of all or part of the Shares acquired pursuant to this article 9.3 during the Syndication Period free of any restrictions under these Articles to any of the persons or entities on the Potential Syndication List (any such transfer being an Investor Syndication);

provided always that:

- (i) the proposed transferee is included in a list set up by the shareholders from time to time and is not:
 - a direct competitor, or connected with a direct competitor, of the Company, or any business of the Company; or
 - otherwise in control (directly or indirectly) of any business which is a direct competitor of the Company or any business of the Company or is connected to such business.

The Initial B Shareholder, and/or any Syndication Leader (as applicable) shall on request provide reasonably sufficient information on the identity, activities and investments of the proposed transferee in order to allow the holder of A Shares to assess compliance with this article 9.3 (i);

(ii) no transfer of the B Shares shall be permitted under this article 9.3 unless the Initial B Shareholder and each Syndication Leader can demonstrate to the reasonable satisfaction of the holder of the A Shares that:

- the proposed transferee is not a bank or other financial institution or private equity fund or venture capital fund, hedge fund or institutional investor (except the entity named CAPITAL SACHWERT ALLIANCE AG & CO KG on the Potential Syndication List);
- the proposed transferee is not a nominee, fund, trustee or portfolio company acting for or on behalf of any of the entities referred to in articles 9.3(b)(i) or (ii);
- the offer or proposed offer of Shares to the transferee pursuant to this article 9.3 has been conducted in accordance with all applicable local and international securities laws and regulations;

- the proposed transferee does not qualify to be a holding company for the purpose of article 8A paragraph 4 German Corporate Income Tax Act; and
- the transferee complies with the Compliance Procedures.

9.4. Notwithstanding the provisions of article 7.2(b), the Initial B Shareholder shall be entitled to pledge its B Shares to any bank in connection with the provision of finance to it (or persons connected with it) to fund the purchase or subscription of those B Shares provided that any right to exercise a power of sale or other transfer of B Shares pursuant to the security created by the pledge shall be limited in the pledge agreement such that the power of sale or other transfer of B Shares shall be subject to the provisions of articles 7 and 10.

9.5. Each shareholder undertakes:

(a) not to transfer any Shares (other than pursuant to articles 11, 12 and 27) to any transferee that qualifies or potentially qualifies to be a holding company for the purposes of article 8A paragraph 4 of the German Corporate Income Tax Act;

(b) to notify the Company immediately if it qualifies or potentially qualifies to be a holding company for the purposes of sec. 8A para. 4 of the German Corporate Income Tax Act; and

(c) if so instructed by the Company, to procure that its Shares are immediately transferred to a transferee that is wholly owned by such shareholder or in such shareholder's group that does not qualify as a holding company for the purposes of article 8A paragraph 4 German Corporate Income Tax Act.

Art. 10. Pre-emptive rights

10.1. A holder of Shares (the Proposed Transferor) who wishes to transfer some or all of its Shares (the Offered Shares) to a bona fide third party purchaser which is not a member of the Proposed Transferor's Group (as defined in article 23.1. of the Articles) (a Third Party Purchaser) for cash consideration other than pursuant to a Permitted Transfer or an Investor Syndication shall first offer the Offered Shares to each of the other shareholders by delivering each of the other shareholders (with a copy to the members of the Company's board of directors for the time being (the Board)) notice with details of the Offered Shares (the Pre-emptive Notice). The Proposed Transferor must notify the other shareholders of the identity of the Third Party Purchaser (subject to them entering into suitable confidentiality undertakings) but shall not be obliged to disclose the price offered by the Third Party Purchaser for the Offered Shares.

10.2. Within 60 days of delivery of the Pre-emptive Notice, each of the other shareholders shall be entitled to submit a written bid (the Bid) to the Proposed Transferor (with a copy to the Board) to purchase all (but not some only) of the Offered Shares for cash consideration. Any Bid shall:

(a) subject to article 10.5, be irrevocable and unconditional (except for any regulatory condition necessary to prevent any transfer of Shares or other alteration to the respective proportions in which the Shares are held from time to time by the shareholders being a breach of applicable law or regulation (the Regulatory Condition));

(b) be governed by the laws of Luxembourg; and

(c) be open for acceptance during a period of not less than 14 days of delivery of the Bid (the Bid Expiry Date).

10.3. The Proposed Transferor shall by the Bid Expiry Date notify all the bidding shareholders (with a copy to the Board) either its acceptance or rejection of the highest bid of the bidding shareholders (the Highest Bid). If the Proposed Transferor rejects the Highest Bid the Proposed Transferor shall be entitled, within three months of the date of the Bid Expiry Date (subject to satisfaction of any Regulatory Condition), to complete the sale of the Offered Shares to a Third Party Purchaser provided that the price for the Offered Shares shall not be less than 100 per cent of the Highest Bid (and otherwise on terms no less favourable to the Proposed Transferor).

10.4. Subject to article 0, if the Proposed Transferor accepts the Highest Bid the relevant shareholder and the Proposed Transferor shall complete the transfer of the Offered Shares within 30 days of the date of delivery of the Bid (subject to satisfaction of any Regulatory Condition).

10.5. Subject to article 0, if there are two or more Bids with an equal amount of consideration the Proposed Transferor may accept all such equal Bids and the shareholders with such Bids shall acquire the Offered Shares pro rata to their shareholdings in the Company unless any such Bid expressly provided that it is automatically revoked in such circumstances.

10.6. If the Offered Shares are A Shares any Bids submitted by the holders of the A Shares shall have priority over any Bids submitted by the holders of the B Shares, even if the Highest Bid is submitted by a holder of B Shares and the Proposed Transferor shall not be entitled to accept such Bid in priority to a Bid submitted by any holder of A Shares. If the Offered Shares are B Shares any Bids submitted by the holders of the B Shares shall have priority over any Bids submitted by the holders of the A Shares, even if the Highest Bid is submitted by a holder of A Shares and the Proposed Transferor shall not be entitled to accept such Bid in priority to a Bid submitted by any holder of B Shares. Any A Shares acquired by a holder of B Shares pursuant to this article 10 shall automatically be re-designated on completion of such transfer as B Shares.

Art. 11. Drag along rights

11.1. If the holders of the majority of the A Shares propose to transfer all of their Shares (the Dragging Shareholder) and all of the Shares of the other holders of Shares (whether A Shares or B Shares) to a Third Party Purchaser the Dragging Shareholder shall have the right to require all the other holders of Shares (whether A Shares or B Shares) (the Remaining Shareholders) to transfer their Shares (the Dragged Shares) to the Third Party Purchaser conditional upon such transfer being completed in accordance with its terms and subject to the remaining provisions of this article 11, by giving notice to that effect to the Remaining Shareholders (the Drag Notice).

11.2. The Dragging Shareholder shall only be entitled to issue a Drag Notice if:

(a) the Dragging Shareholder has issued a Pre-emptive Notice and otherwise complied with the procedures in article 10; and

(b) the Third Party Purchaser shall have offered to acquire the entire issued share capital of the Company (other than any shares held by the Company) for an aggregate purchase price approved by the A shareholders and on the terms that loans which may have been made available to the Company shall be repaid prior to any proceeds from the realisation by the shareholders of the entire issued share capital of the Company by means of return of capital in the course of a liquidation of the Company, Sale or Listing, being paid as may be agreed between the shareholders from time to time.

11.3. After issuing the Drag Notice the Dragging Shareholder shall be entitled, subject to the offer from a Third Party Purchaser which complies with article 11.2 (the Qualifying Offer) becoming unconditional in all respects, to transfer its Shares and exercise the drag along rights in article 0 in respect of the Dragged Shares on the terms set out in the Drag Notice.

11.4. The Drag Notice shall include the following:

- (a) the price per Share;
- (b) the conditions (if any) applicable to completion of the Qualifying Offer and the long stop date (not exceeding 90 days from the Qualifying Offer) for satisfaction of such conditions provided that the Qualifying Offer shall include a Regulatory Condition; and
- (c) the other terms of the Qualifying Offer.

The Drag Notice shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Remaining Shareholders to give effect to the transfer and the transfer shall be on the same terms and conditions (including as to the consideration) as shall have been agreed between the Dragging Shareholder and the Third Party Purchaser provided that the Remaining Shareholders shall not be required to give any representations, warranties, undertakings or indemnities with regard to the HOLDCO Group other than customary warranties as to title to the Dragged Shares and undertakings and agreements of a procedural nature necessary for completion of the Qualifying Offer. The Dragging Shareholder may serve a Drag Notice upon any person who becomes a shareholder after completion of the Qualifying Offer upon exercise of rights granted prior to completion of the Qualifying Offer.

11.5. If a Dragging Shareholder serves a Drag Notice in accordance with this article 11 any transfer proposed by any other shareholders pursuant to a Pre-emptive Notice or Bid issued after the issue of such Drag Notice shall be deemed to be revoked.

Art. 12. Tag along rights

12.1. If holders of the majority of the A Shares propose to transfer a majority of the A Shares to a Third Party Purchaser and:

- (a) the B shareholders have either not issued any Bids or otherwise the A shareholders have not accepted the Highest Bid in accordance with article 10; and
- (b) the A shareholders have not issued a Drag Notice,

the relevant A shareholders shall not complete the transfer of all of their Shares unless they ensure that the Third Party Purchaser offers by notice to the B shareholder to buy from all the B shareholders such proportion of the B Shares held by each such B shareholder as is equal to the proportion which the A Shares proposed to be sold to the Third Party Purchaser bears to the total number of issued A Shares at the same price per Share (for cash consideration) as the price per Share being offered by the Third Party Purchaser to the A shareholders and on no other terms than the terms agreed by the A shareholders (the Tag Offer).

12.2. The Tag Offer shall:

- (a) be irrevocable and unconditional (except for any conditions which apply to the proposed transfer of the A Shares provided that the Tag Offer shall include a Regulatory Condition);
- (b) be governed by the laws of Luxembourg; and
- (c) be open for acceptance during a period of not less than 14 days after receipt of such offer.

12.3. If any holder of the B Shares accepts the Tag Offer then the A shareholders and such holder of B Shares that accepted the Tag Offer shall complete the transfer of their Shares to the Third Party Purchaser in accordance with the terms of the Tag Offer.

Art. 13. Transfer terms

13.1. Any sale, transfer or other disposal of Shares or of a right or interest in any Shares (including to enter into trust, sub-participation or similar agreements or the grant of any option over or in respect of any Shares) or any pledge, mortgage, lien, fixed or floating charge or other encumbrance over any Shares or any interest in any Shares requires the written consent of all shareholders in order to be effected. The shareholders shall be deemed to grant their consent if the provisions of articles 7 to 12, 27 and those related to a Regulatory Condition have been complied with.

Art. 14. Meetings of the shareholders of the Company

14.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

14.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the second Wednesday of May of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.3. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

14.4. The general meetings of the Company shall be presided by a chairman to be appointed by the shareholders from time to time. The meeting of the shareholders of the Company may remove the chairman and appoint another person as chairman in his place with the consent of the holders of the majority of the A Shares and the consent of the holders of the majority of the B Shares, excluding the chairman, if he is also a holder of A Shares, and any person or entity connected to the chairman.

Art. 15. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

15.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

15.2. The agenda set out in the notice shall identify in reasonable detail the matters to be discussed.

15.3. Each share is entitled to one vote.

15.4. Except as otherwise required by law or by these Articles, no general meeting of the Company shall be held without a quorum being present or represented at the time the meeting proceeds to business and throughout the meeting and such a quorum of members for a general meeting of the Company shall include the holders of the majority of the A Shares (or their respective proxies or duly authorised representatives) and, in respect of any Reserved Matter (as defined in article 23 below) to be approved by the shareholders in general meeting pursuant to the law, the holders of the majority of the B Shares (or their respective proxies or duly authorised representatives).

15.5. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the same manner. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

15.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

15.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

15.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

15.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 16. Management

16.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members of whom two shall be designated for appointment from a list of candidates (prepared by the holders of A Shares) and elected by the general meeting of shareholders (the A Board Directors) and one shall be designated for appointment from a list of candidates (prepared by the holders of B Shares) and elected by the general meeting of shareholders (the B Board Director) and such holders shall be entitled by notice to the Company to designate any director for appointment upon election by the general meeting of shareholders and to propose their revocation to the general meeting of shareholders and to designate a list of replacement persons for appointment by the general meeting of shareholders. The directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.2. The directors, designated as per article 16.1 above shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine their remuneration and the term of their office.

16.3. The holders of the majority of the B Shares shall be entitled by notice to the Company to appoint two observers to the board of directors (the Board Observers) and to change the identity of a person as observer (such removal or appointment taking effect when the notice is delivered to the Company, unless the notice specifies otherwise).

16.4. The Board Observers shall be entitled to receive notice of and (other than in respect of any part of a board meeting which the board directors determine to be commercially sensitive) to attend and speak at any board meetings but shall have no right to vote at such meetings or be required to be present for the purposes of the quorum of such meeting.

Art. 17. Meetings of the board of directors of the Company

17.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

17.2. The board of directors of the Company shall meet at intervals not exceeding three months, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

17.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 5 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

17.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable,

telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

17.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

17.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

17.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least one A Board Director is present in person; decisions shall be taken by majority vote of the directors except that on decisions on Reserved Matters, the affirmative vote of the B Board Director shall be required unless the B Board Director has failed to attend for the two previous duly convened meetings of the board of directors or any committee thereof.

17.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 17. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (*résolution circulaire*). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

18.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

18.2. As soon as practicable after such meetings certified copies of all minutes and records relating thereto shall be delivered to each of the directors and the Board Observers.

18.3. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 19. Powers of the board of directors of the Company

19.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 20. Delegation of powers

20.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint any person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 21. Binding signatures

21.1. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of two directors in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

21.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the joint signatures of two members of the board of directors of the Company.

Art. 22. Conflict of interests

22.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

22.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

22.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 23. Reserved Matters

23.1. Subject to article 23.5., no action or decision is taken (whether by the general meeting of shareholders or the board of directors) to proceed with any of the matters specified in article 23.2. unless consent has been obtained of the holders of the majority of the A Shares and the holders of the majority of the B Shares, or respectively the board of directors in accordance with articles 16 and 17. For the purposes of this article 23, all holdings of shares of the Company by shareholders which are part of the same group, comprising that shareholder, its holding companies, its subsidiaries and the subsidiaries of its holding companies (the Group), shall be deemed to be held by only one shareholder and the consent of only one shareholder of such Group shall be required under this article 23.1.

23.2. The Reserved Matters are:

- (a) the acquisition of any new business (whether by share or asset acquisition) (or the entering into of any arrangement or control in respect of such acquisition);
- (b) any material change in the nature of the specific business of the Company, as determined from time to time;
- (c) the alteration of these Articles other than measures required to effect an increase of the Company's share capital without prejudicing the right of the holders of the B Shares to maintain their percentage shareholding in the Company by acquiring further shares on any issue of shares by the Company for cash;
- (d) entry into or any material amendment to or termination of any shareholders agreement whether executed prior of after the date of the Articles, entered into from time to time by the Company in respect of an acquisition of a new business;
- (e) the exercise by the Company of any tag along rights, drag along rights or rights of pre-emption under the shareholders agreement signed between the Company and the other(s) shareholder(s) of NORDSEE, GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Klussmannstrasse 3, 27570 Bremerhaven, Germany, registered with the commercial register at the local court (Amtsgericht) Bremerhaven under number HRB 3579;
- (f) entry into any agreement with the Company on non arms' length terms, including any borrowing by the Company on non arms' length terms;
- (g) a sale of the major assets of the Company, in particular the participation in any business acquired;
- (h) the payment of any dividends;
- (i) any act outside the ordinary course of business of the Company; and
- (j) the establishment or amendment of any share option scheme.

23.3. If any Reserved Matter to be approved by the shareholders in a general meeting pursuant to the law, such Reserved Matter shall only be referred to the shareholders in a general meeting if the board of directors has given its prior consent to such Reserved Matter in accordance with articles 16 and 17.

23.4. General meetings of Shareholders shall take place in accordance with the applicable provisions of these Articles and on the basis that:

- (a) a decision to approve any Reserved Matters which is to be approved at a general meeting of the Company shall require the approval of the holders of a majority of the A Shares and the holders of a majority of the B Shares;
- (b) for a decision to approve any matter other than a Reserved Matter the quorum shall be duly authorised representatives of A Shareholders holding, in aggregate, not less than 50 per cent in number of the A Shares; and
- (c) the notice of any meeting shall set out an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed (unless the holders of the majority of the A Shares and the B Shares agree otherwise).

Art. 24. Statutory auditor

24.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

24.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

Art. 25. Accounting year

25.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 26. Allocation of profits

26.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

26.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

26.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 27. Dissolution and liquidation

27.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles and as further agreed upon from time to time between the shareholders. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 28. Applicable law

28.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Fourth resolution

The shareholders unanimously resolve to accept the resignation of Mr G.H. Dercksen, Mr Theodorus Johannes van den Berghe, and Mr Philippe Leclercq as members of the board of directors of the Company. The directorship of the

three (3) current directors of the Company will automatically terminate after the accomplishment by them of all the resolutions adopted at the meeting of the board of directors held on September 21, 2005.

Fifth resolution

Effective immediately after the termination of the directorship of the resigning directors, as foreseen above, the shareholders unanimously resolve to appoint the following persons as the three (3) new directors of the Company, to serve for a period of six (6) years, unless earlier terminated by decision of the shareholders:

- Mr Heiner Kamps, businessman, born on May 24, 1955 in Bocholt (Germany), residing at Kaistrasse 18, Düsseldorf, Germany, as A Board Director;
- Mr Willi Weber, businessman, born on March 11, 1942 in Regensburg (Germany), residing at Leibnizstrasse 5, Stuttgart, Germany, as A Board Director; and
- Mr Volkhard Otto Mett, Master of Business Administration, born on June 29, 1953 in Drochtersen/Krautsand (Germany), residing in Seestrasse 81, 8806 Bäch, Switzerland, as B Board Director.

Sixth resolution

The meeting elects Mr Heiner Kamps, prenamed, as chairman of the general meetings of shareholders.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by surnames, given names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A., dont le siège social est sis L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 5 août 2005, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles Dusemon, Avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Olivia Tournier, Avocat au Barreau de Paris, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, ayant son domicile professionnel à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont indiqués sur la liste de présence signée par les actionnaires ou leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné.

II. Il résulte de la liste de présence, que vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à toutes formalités de convocation.

III. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre décision sur l'ordre du jour suivant:

1. Conversion de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions ordinaires de la Société détenues par Mr Heiner Kamps en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de classe A; création d'actions de classe B; conversion d'une (1) action restante détenue par TML-INVEST, S.à r.l. en une (1) action de classe B;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,-), par émission de cent vingt mille six cent quarante et une (120.641) nouvelles actions nominatives de classe A, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune et émission de deux cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-neuf (254.559) nouvelles actions nominative de classe B, d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq centimes (EUR 1,25) chacune; Souscription et paiement libératoire des actions nouvellement émises;

3. Modification et nouvelle rédaction des statuts de la Société;

4. Démission des trois administrateurs actuels de la Société; Nomination de trois nouveaux administrateurs; et

5. Élection du président de l'assemblée générale des actionnaires.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions ordinaires de la Société détenues par Mr Heiner Kamps en vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (24.799) actions de classe A, de créer des actions de classe B et de convertir (1) action restante détenue par TML-INVEST, S.à r.l. en une (1) action de classe B.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,-), par émission de cent vingt mille six cent quarante et une (120.641) nouvelles actions nominatives de classe A, d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et émission de deux cent

cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-neuf (254.559) nouvelles actions nominatives de classe B, d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Souscription

Les nouvelles actions sont souscrites comme suit:

- les cent vingt mille six cent quarante et une (120.641) actions de classe A sont souscrites par M. Heiner Kamps, né le 24 mai 1955, à Bocholt (Allemagne) domicilié Kaistrasse 18, Düsseldorf, Allemagne, pour un prix total de souscription de cent cinquante mille huit cent un euros vingt-cinq cents (EUR 150.801,25);
- deux cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante-neuf (254.559) nouvelles actions nominative de classe B sont souscrites par TML-INVEST, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour un prix total de souscription de trois cent dix-huit mille cent quatre-vingt-dix-huit euros soixante-quinze cents (EUR 318.198,75).

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées de telle façon que le montant de quatre cent soixante-neuf mille euros (EUR 469.000,-) est à la disposition de la Société, ce dont il a été apporté la preuve au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de rédiger à nouveau les statuts en anglais et en français, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaut. Les nouveaux statuts (les Statuts) auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite, une société anonyme sous la dénomination de KAMPS FOOD RETAIL INVESTMENTS S.A. (la Société).

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Des succursales, filiales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré le transfert temporaire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est créée pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet social

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra de plus investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant de tous emprunts et/ou émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui, directement ou indirectement, favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent.

4.5. Les affaires particulières de la Société seront déterminées régulièrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société selon les modalités prévues à l'article 23 ci-dessous.

Art. 5. Capital social

5.1. Le capital social souscrit est fixé à cinq cent mille euros (EUR 500.000,-) représenté par cent quarante-cinq mille quatre cent quarante (145.440) actions nominatives de classe A d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les Actions A) et deux cent cinquante-quatre mille cinq cent soixante (254.560) actions nominatives de

classe B d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (les Actions B et ensemble avec les Actions A, les Actions), toutes entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les Actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il sera tenu à la disposition de tout actionnaire pour consultation. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ses actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par l'inscription dans ce registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions

7.1. Aucun transfert d'Actions ne pourra produire d'effet si le cessionnaire de telles Actions n'apporte pas la preuve qu'il s'est conformé à toutes les procédures d'identification (know your client) et autres procédures similaires, ainsi qu'aux procédures anti-blanchiment exigées par toute autorité compétente (les Procédures), et de façon satisfaisante au regard des actionnaires n'étant pas partie au transfert, si et dans la mesure où, cette condition est prévue par les Procédures.

7.2. Sauf dans les cas de transfert autorisés par les articles 8 ou 9 ou effectués dans les conditions prévues par les articles 10 à 13 et 27, aucun actionnaire ne peut:

a) céder, transférer, se déposséder ou disposer de toute autre façon de toute Action ou droit ou intérêt attaché à toute Action (en ce compris la mise en fiducie, la sous-participation, ou toute convention similaire, ou l'attribution d'option sur ou en relation avec toute Action;

b) créer ou permettre l'existence de tout gage, hypothèque, sûreté, charge fixe ou variable, ou tout autre engagement sur toute Action ou intérêt dans toute Action;

c) conclure toute convention avec toute personne autre qu'un actionnaire relativement aux votes attachés à toute Action ou à l'exercice ou au non-exercice de tous droits attachés ou découlant des Actions; ou

d) accepter d'agir comme décrit ci-dessus sous condition ou autre.

7.3. Jusqu'au premier en date des événements suivants, à savoir l'achèvement de la vente par les actionnaires à travers une seule transaction portant sur tout le capital social de la Société ou la vente des activités de la Société ou de ses sociétés affiliées (le Groupe HOLDCO) par voie d'une réalisation de tout l'actif d'exploitation (Vente), une admission à la cote officielle ou aux opérations à une bourse d'investissement reconnue de 100% des Actions (Cotation) ou le 30 avril 2015, le détenteur de la majorité des Actions A à la date de l'amendement et de la refonte des présents Statuts (l'Actionnaire A Initial) ne sera pas en droit de transférer une quelconque de ses Actions A, sauf si suite à un tel transfert, il ou les personnes liées à lui continuent à détenir au moins 25 pour cent des Actions A.

7.4. Le transfert sera notifié à la Société par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Transfert intra-classe et option de vente

8.1. Sous réserve des dispositions des articles 7.1 et 7.3, un actionnaire peut réaliser les transferts d'Actions suivants, sans aucune restriction en vertu de ces Statuts:

a) tout actionnaire A peut transférer des Actions A à un autre détenteur d'Actions A;

b) tout actionnaire B peut transférer des Actions B à un autre détenteur d'Actions B.

8.2. L'Actionnaire A Initial peut transférer en vertu d'une option de vente une partie de ses Actions A à toute entité approuvée régulièrement par les actionnaires dans toute convention, sans aucune restriction en vertu de ces Statuts.

Art. 9. Transferts autorisés

9.1. Sous réserve des articles 7.1 et 7.3, un actionnaire peut réaliser les transferts d'Actions suivants (les Transferts Autorisés), sans aucune restriction en vertu de ces Statuts:

a) tout transfert d'Actions approuvé par écrit par les actionnaires n'étant pas partie au transfert; et

b) dans le cas d'un détenteur d'Actions A, qui est une institution financière détenant les Actions dans un but d'investissement (une Institution Financière) ou toute personne d'une Institution Financière uniquement, qui peut être le cessionnaire d'un transfert autorisé par cet article 9.1., tout transfert d'Actions à:

(i) un autre membre du groupe de cette Institution Financière sous réserve que le cédant prenne l'engagement que, si le cessionnaire cesse d'être membre du groupe de l'Institution Financière, toutes ses Actions seront, avant que le cessionnaire ne cesse d'être membre du groupe de l'Institution Financière, transférées à un autre membre du groupe de l'Institution Financière; ou

(ii) à (a) un fonds d'investissement géré par tout membre du groupe de l'Institution Financière; ou (b) toute personne agissant comme porteur pour le compte d'un tel fonds d'investissement; ou (c) par distribution en nature ou autre en vertu de la loi ou des documents constitutifs de ce fonds; ou (d) tout autre fonds d'investissement ayant le même gestionnaire ou conseiller en investissement; ou

(iii) à une société ou un fonds détenu ou contrôlé par les salariés e l'Institution Financière.

9.2. A tout moment à compter de la réalisation d'un transfert effectué comme Transfert Autorisé, le cessionnaire doit, sur demande de tout autre actionnaire, fournir la preuve que le transfert a bien été effectué à une partie au bénéfice de laquelle un Transfert Autorisé peut être fait en vertu de l'article 9.1. Si une preuve raisonnable n'est pas rapportée à cet effet dans les 30 jours, alors le cessionnaire doit re-transférer les Actions concernées à l'actionnaire qui prétendait

réaliser le Transfert Autorisé. If reasonable evidence to this effect is not provided within a 30 day period, then the transferee shall transfer the relevant Shares back to the shareholder which purported to make the Permitted Transfer.

9.3. Sous réserve de l'article 7.1, pendant une période de 12 mois (la Période de Syndication) à compter de la date d'acquisition de NORDSEE, GmbH par la Société (the Date d'Acquisition),

a) le détenteur d'Actions B à la date de modification et refonte des présents Statuts (L'Actionnaire B Initial) peut effectuer des transferts de ses Actions B détenues à la Date d'Acquisition, jusqu'à 49.99 pour cent maximum du nombre total d'Actions B à la Date d'Acquisition, sans aucune restriction, à l'une des personnes ou entités figurant sur une liste de cessionnaires potentiels (la Liste de Syndication Potentielle) ou toutes parties à la syndication approuvée par les actionnaires à la Date d'Acquisition comme leaders de la syndication (les Leaders de Syndication), sous réserve et à condition que, dans tous les cas, le cessionnaire proposé fournisse préalablement à tout transfert, notification par le cessionnaire proposé de son accord à une convention de résiliation (dans une forme raisonnablement satisfaisante aux détenteurs d'Actions A); et

b) chaque Leader de Syndication peut effectuer des transferts de tout ou partie de ses Actions acquises dans le cadre du présent article 9.3 pendant la Période de Syndication, sans aucune restriction en vertu des présents Articles, à l'une des personnes ou entités figurant sur la Liste de Syndication Potentielle (un tel transfert étant une Syndication);

sous réserve que, dans tous les cas:

(i) le cessionnaire proposé figure sur une liste établie régulièrement par les actionnaires et:

- n'est pas un concurrent direct, ou lié à un concurrent direct, de la Société, ou des affaires de la Société; ni
- ne contrôle (directement ou indirectement) aucune affaire qui soit en concurrence directe avec la Société ou les affaires de la Société, ni n'est lié à de telles affaires.

L'Actionnaire B Initial, et/ou le Leader de Syndication (le cas échéant) doit, sur demande, fournir des informations raisonnablement satisfaisantes sur l'identité, les activités et investissements du cessionnaire proposé de façon à permettre aux détenteurs d'Actions A provide reasonably sufficient information on the identity, activities and investments of the proposed transferee in order to allow the holder of A Shares de vérifier le respect du présent article 9.3 (i);

(ii) aucun transfert d'Actions B ne peut être autorisé en vertu du présent article 9.3, sauf à ce que l'Actionnaire Initial B et chaque Leader de Syndication Leader puisse démontrer de façon raisonnablement satisfaisante au regard des détenteurs d'Actions A que:

- le cessionnaire proposé n'est pas une banque ou une institution financière, ou un fonds de private equity ou joint venture, un fonds alternatif ou un investisseur institutionnel (à l'exception de l'entité dénommée CAPITAL SACHWERT ALLIANCE AG & CO KG sur la Liste de Syndication);

- le cessionnaire propose n'est pas un agent, fonds, fiduciaire ou société d'investissement agissant au nom et pour le compte d'une des entités mentionnées aux articles 9.3(b)(i) ou (ii);

- l'offre ou la proposition d'offre d'Actions au cessionnaire en vertu du présent article 9.3 a été faite dans le respect de toutes les lois et réglementations financières locales et internationales applicables;

- le cessionnaire proposé ne peut être qualifié de société de participation pour l'application de l'article 8A paragraphe 4 de la loi allemande relative à l'impôt sur les bénéfices des sociétés; et

- le cessionnaire s'est plié aux Procédures.

9.4. Nonobstant les dispositions de l'article 7.2(b), l'Actionnaire Initial B peut gager ses Actions B au bénéfice de toute banque dans le cadre du financement de l'acquisition ou de la souscription de ces Actions B par lui-même (ou par une personne affiliée), à condition que tout exercice du droit de cession ou autre transfert des Actions B en vertu du privilège attribué par le gage soit limité dans le contrat de gage de telle façon que le droit de cession ou autre transfert soit soumis aux conditions des articles 7 et 10.

9.5. Chaque actionnaire s'engage à:

a) ne transférer aucune Action (autrement que dans les conditions prévues aux articles 11, 12 et 27) à tout cessionnaire qui est qualifié ou est susceptible d'être qualifié de société de participation pour l'application de l'article 8A paragraphe 4 de la loi allemande relative à l'impôt sur les bénéfices des sociétés;

b) notifier immédiatement à la Société s'il est qualifié ou est susceptible d'être qualifié de société de participation pour l'application de l'article 8A paragraphe 4 de la loi allemande relative à l'impôt sur les bénéfices des sociétés; et

c) sur demande de la Société, faire en sorte que ses Actions soient immédiatement cédées à un cessionnaire entièrement détenu par cet actionnaire ou membre du groupe de cet actionnaire, qui n'est pas qualifié de société de participation pour l'application de l'article 8A paragraphe 4 de la loi allemande relative à l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Art. 10. Droits de préemption

10.1. Un détenteur d'Actions (le Cédant Proposé) qui désire céder quelques-unes ou toutes ses Actions (les Actions Offertes) à un tiers acquéreur de bonne foi qui n'est pas un membre du Groupe (tel que défini à l'article 23.1. des Statuts) du Cédant Proposé (un Tiers Acquéreur) pour une contrepartie en liquide autre que suite à un Transfert Autorisé ou une Syndication devra d'abord offrir les Action Offertes à chacun des autres actionnaires en notifiant chacun des autres administrateurs (avec copie aux membres du conseil d'administration de la Société en fonctions au moment donné (le Conseil d'Administration)) des détails des Actions Offertes (la Notification de Préemption). Le Cédant Proposé doit notifier les autres actionnaires de l'identité du Tiers Acquéreur (soumis à l'obligation pour eux d'entrer dans des engagements de confidentialité convenables), mais il ne sera pas obligé de publier le prix offert par les Tiers Acquéreur pour les Actions Offertes.

10.2. Endéans les 60 jours de la réception de la Notification de Préemption, chacun des autres actionnaires sera en droit de soumettre une proposition écrite (la Proposition) au Cédant Proposé (avec copie au Conseil d'Administration) d'acquérir toutes (mais pas uniquement quelques-unes) les Actions Offertes pour une contrepartie en liquide. Toute Proposition devra:

a) conformément à l'article 10.5, être irrévocable et inconditionnelle (sauf si une condition régulatrice nécessaire pour empêcher toute cession d'Actions ou autre altération des proportions respectives dans lesquelles les Actions sont détenues de temps à autre par les actionnaires constituait une violation d'une loi ou d'un règlement en vigueur (la Condition Régulatrice));

b) être régie par les lois du Luxembourg; et

c) être sujet à acceptation pendant une période de pas moins de 14 jours suite à la réception de la Proposition (la Date d'Expiration de la Proposition).

10.3. Le Cédant Proposé devra à la Date d'Expiration de la Proposition notifier tous les actionnaires ayant soumis une Proposition (avec copie au Conseil d'Administration) soit de son acceptation ou de son rejet de la proposition la plus élevée des actionnaires ayant soumis une Proposition (la Proposition La Plus Elevée). Si le Cédant Proposé rejette la Proposition La Plus Elevée, alors le Cédant Proposé sera en droit, endéans les trois mois de la Date d'Expiration de la Proposition (sujet au respect de toute Condition Régulatrice), d'accomplir la vente des Actions Offertes à un Tiers Acquéreur, sous condition que le prix pour les Actions Offertes ne puisse pas être moindre que 100 pour cent de la Proposition La Plus Elevée (et autrement pas à des conditions moins favorables pour le Cédant Proposé).

10.4. Sous réserve de l'article 10.6, si le Cédant Proposé accepte la Proposition La Plus Elevée, alors l'actionnaire en cause et le Cédant Proposé devront accomplir le transfert des Actions Offertes endéans les 30 jours de la date de réception de la Proposition (sujet au respect de toute Condition Régulatrice).

10.5. Sous réserve de l'article 10.6, dans le cas où deux ou plus de deux Propositions ont un montant de contrepartie égal, le Cédant Proposé pourra accepter toutes ces Propositions égales et les actionnaires devront acquérir les Actions Offertes au prorata de leur actionariat dans la Société à moins qu'une de ces Propositions prévoit expressément qu'elle soit automatiquement annulée dans de telles circonstances.

10.6. Si les Actions Offertes sont des Actions A, toute Proposition faite par les détenteurs des Actions A auront priorité sur les Propositions faites par les détenteurs des Actions B, même si la Proposition La Plus Elevée est faite par un détenteur d'Actions B et le Cédant Proposé ne sera pas en droit d'accepter une telle Proposition en priorité à une Proposition faite par un détenteur d'Actions A. Si les Actions Offertes sont des Actions B toute Proposition faite par les détenteurs des Actions B auront priorité sur les Propositions faites par les détenteurs des Actions A, même si la Proposition La Plus Elevée est faite par un détenteur d'Actions A et le Cédant Proposé ne sera pas en droit d'accepter une telle Proposition en priorité à une Proposition faite par un détenteur d'Actions B. Toute Action A acquise par un détenteur d'Actions B conformément à cet article 10 sera automatiquement renommée Actions B lors de la cession.

Art. 11. Droits de sortie forcée

11.1. Si les détenteurs de la majorité des Actions A proposent de transférer toutes leurs Actions (les Actionnaires Sortant) et toutes les Actions des autres détenteurs d'Actions (qu'elles soient des Actions A ou des Actions B) à un Tiers Acquéreur, l'Actionnaire Sortant aura le droit de demander à tous les autres détenteurs d'Actions (qu'elles soient des Actions A ou des Actions B) (les Actionnaires Restants) de transférer leurs Actions (les Actions Sorties) au Tiers Acquéreur, à condition que ce transfert soit réalisé conformément aux modalités et aux autres dispositions de l'article 11, par notification aux Actionnaires Restants (la Notification de Sortie).

11.2. L'Actionnaire Sortant ne sera autorisé à délivrer une Notification de Sortie qu'à la condition que:

a) l'Actionnaire Sortant ait délivré une Notification de Prémption et se soit conformé aux procédures de l'article 10; et

b) le Tiers Acquéreur ait proposé d'acquérir l'intégralité du capital social émis de la Société (autre que les actions détenues par la Société) pour un prix total d'acquisition accepté par les actionnaires A et dans des conditions telles que les prêts qui auront été accordés à la Société devront être remboursés préalablement au paiement de tout produit résultant de la réalisation par les actionnaires de l'ensemble du capital social émis par la Société, sous la forme de retour de capital au cours d'une liquidation de la Société, Vente ou Cotation, conformément à ce qui aura été convenu entre actionnaires de temps à autres.

11.3. Après la délivrance de la Notification de Sortie l'Actionnaire Sortant sera autorisé, à condition que l'offre du Tiers Acquéreur conforme à l'article 11.2 (l'Offre Qualifiante) devienne inconditionnelle à tous regards, à transférer ses Actions et exercer les droits de sortie forcée de l'article 11.1 attachés aux Actions Sorties conformément aux modalités de la Notification de Sortie.

11.4. La Notification de Sortie devra inclure:

a) Le prix par Action;

b) Les conditions (le cas échéant) applicables à l'Offre Qualifiante et la long stop date (n'excédant pas 90 jours à compter de l'Offre Qualifiante) pour la satisfaction de ces conditions à condition que l'Offre Qualifiante inclus une Condition Réglementaire; et

c) les autres modalités de l'Offre Qualifiante.

La Notification de Sortie devra être accompagnée de copies de tous les documents devant être signés par Actionnaires Restants pour réaliser le transfert et le transfert devra être effectué dans les mêmes conditions (incluant celles relatives à la contrepartie) que si elle avait été convenue entre l'Actionnaire Sortant et le Tiers Acquéreur à condition qu'il ne soit pas exigé aux Acheteurs Restants de donner des garanties, engagements ou indemnités vis-à-vis de Groupe HOLDCO autres que les garanties habituelles au titre des Actions Sorties et que les engagements de nature procédurale nécessaire pour faire une Offre Qualifiante. L'Actionnaire Sortant peut délivrer une Notification de Sortie à toute personne qui devient un actionnaire, après que l'Offre Qualifiante ait été faite, par l'exercice de droits accordés avant que l'Offre Qualifiante ait été faite.

11.5. Si un Actionnaire Sortant délivre une Notification de Sortie conformément à cet article 11 tout transfert proposé par tout autre actionnaire suite à une Notification de Prémption ou Proposition effectuée après la délivrance de cette Notification de Sortie sera considérée comme révoquée.

Art. 12. Droits de Suite

12.1. Si les détenteurs de la majorité des Actions A proposent de transférer une majorité des Actions A à un Tiers Acquéreur et:

a) soit les actionnaires B n'ont fait aucune Proposition ou soit les actionnaires A n'ont pas accepté la Proposition La Plus Elevée conformément à l'article 10; et

b) les actionnaires A n'ont pas délivré de Notification de Sortie,

les actionnaires A concernés ne devront pas transférer leurs Actions à moins qu'ils s'assurent que le Tiers Acquéreur offre par notification à l'actionnaire B d'acquérir auprès de tous les actionnaires B une proportion des Actions B détenues par chacun de ces actionnaires B qui soit égale à la proportion des Actions A proposées d'être transférées à un Tiers Acquéreur par rapport au nombre total d'Actions A émises, au même prix par Action (en contrepartie de numéraire) que le prix par Action offert par le Tiers Acquéreur aux actionnaires A, et dans les mêmes termes et conditions que ceux par les actionnaires A (l'Offre de Sortie).

12.2. L'Offre de Sortie devra:

a) être irrévocable et inconditionnelle (excepté pour toute condition applicable au transfert proposé des Actions A et dans la mesure où l'Offre de Sortie inclut une Condition Réglementaire);

b) être soumise aux lois du Luxembourg; et

c) être ouverte pour acceptation durant une période d'au moins 14 jours après la réception de cette offre.

12.3. Si tout détenteur d'Actions B accepte l'Offre de Sortie alors les actionnaires A et ce détenteur d'Actions B qui a accepté l'Offre de Sortie devront transférer leurs Actions à un Tiers Acquéreur conformément aux modalités de l'Offre de Sortie.

Art. 13. Modalités de transfert

13.1. Toute cession, transfert ou autre disposition des Actions ou d'un droit ou intérêt attaché à toute Action (en ce compris la conclusion d'un contrat de fiducie, de sous-participation ou toute convention similaire ou l'attribution de toute option sur ou en relation à toute Action) ou tout gage, nantissement sûreté, charge fixe ou variable ou autre engagement sur toute Action ou tout intérêt sur toute Action requiert l'accord écrit de tous les actionnaires pour être effectif. Il sera considéré que les actionnaires ont donné leur accord si les dispositions des articles 7 à 12, 27 et celles relatives à une Condition Réglementaire ont été respectées.

Art. 14. Assemblée des actionnaires de la Société

14.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

14.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le deuxième mercredi du mois de mai de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

14.3. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

14.4. Les assemblées générales de la Société seront présidées par un président nommé par de temps à autre par les actionnaires. L'assemblée des actionnaires de la Société peut révoquer le président et nommer une autre personne comme président à sa place avec l'accord des détenteurs de la majorité des Actions A et l'accord des détenteurs de la majorité des Actions B, excluant le président s'il est également détenteur d'Actions A, et toute personne ou entité liée au président.

Art. 15. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

15.1. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables à la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société et à leur déroulement, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

15.2. L'ordre du jour présenté dans la convocation devra détailler à un degré raisonnable les sujets à discussion.

15.3. Chaque action donne droit à une voix.

15.4. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, aucune assemblée générale des actionnaires de la Société ne sera tenue sans quorum présent ou représenté dès le moment où l'assemblée passe à l'ordre du jour et pendant toute la durée de l'assemblée, et un tel quorum de membres pour une assemblée générale de la Société comprend les détenteurs de la majorité des Actions A (ou leurs mandataires ou représentants dûment autorisés respectifs) et, en ce qui concerne une quelconque des Affaires Réservées (telles que définies à l'article 23 ci-dessous) à être approuvée par les actionnaires en assemblée générale conformément à la loi, les détenteurs de la majorité des Actions B (ou leurs mandataires ou représentants dûment autorisés respectifs).

15.5. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, de la même façon. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les amendements aux Statuts proposés. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

15.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

15.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

15.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à l'assemblée.

15.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 16. Administration de la Société

16.1. La Société est administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, dont deux seront choisis pour nomination d'une liste de candidats (préparée par les détenteurs d'Actions A) et élus par l'assemblée générale des actionnaires (les Administrateurs A) et un sera choisi pour nomination d'une liste de candidats (préparée par les détenteurs d'Actions B) et élu par l'assemblée générale des actionnaires (l'Administrateur B) et de tels détenteurs seront en droit de désigner par avis à la Société un quelconque administrateur pour nomination par élection par l'assemblée générale des actionnaires et de proposer leur révocation à l'assemblée générale des actionnaires et d'établir une liste de personnes de remplacement pour la nomination par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Ils sont élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils sont rééligibles.

16.2. Les administrateurs, désignés tel que prévu par l'article 16.1 ci-dessus, sont élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires déterminent également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

16.3. Les détenteurs de la majorité des Actions B sont en droit de nommer par avis à la Société deux observateurs au conseil d'administration (les Observateurs du Conseil) et de changer l'identité d'un tel observateur (une telle révocation ou nomination prenant effet quand l'avis est réceptionné par la Société, sauf si l'avis en dispose autrement).

16.4. Les Observateurs du Conseil sont en droit de recevoir une convocation (autre que par rapport à toute partie d'une réunion du conseil d'administration que les administrateurs déterminent comme commercialement sensible) de participer et de parler à toute réunion du conseil d'administration, mais ils n'ont aucun droit de vote à de telles réunions et ils ne sont pas requis d'être présents pour les propos du quorum d'une telle réunion.

Art. 17. Réunion du conseil d'administration de la Société

17.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

17.2. Le conseil d'administration de la Société se réunit à des intervalles n'excédant pas trois mois, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

17.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 5 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

17.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration de la Société se tenant aux lieux et heures prévus dans un programme préalablement adopté par une décision du conseil d'administration.

17.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre administrateur comme son mandataire.

17.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

17.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si au moins un Administrateur A est présent en personne; les décisions seront prises par un vote majoritaire des administrateurs, sauf que pour des décisions sur des Affaires Réservées, le vote positif de l'Administrateur B sera requis à moins que l'Administrateur B ait omis de participer aux deux réunions précédentes du conseil d'administration, dûment convoquées, ou d'un comité quelconque en dépendant.

17.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 17. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

18.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

18.2. Dès que praticable après de telles réunions, des copies certifiées conformes de tous procès-verbaux et registres y relatifs seront délivrées à un chacun des administrateurs et aux Observateurs du Conseil.

18.3. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 19. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

19.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 20. Délégation de pouvoirs

20.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui ne sont pas nécessairement des administrateurs, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 21. Signatures autorisées

21.1. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

21.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration de la Société.

Art. 22. Conflit d'intérêts

22.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou seraient l'administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

22.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

22.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibère et ne prend pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 23. Affaires Réservées

23.1. Sous réserve des dispositions contenues à l'article 23.5, aucune action ni décision ne sera prise (que ce soit par l'assemblée générale des actionnaires ou par le conseil d'administration) de procéder à l'une quelconque des actions spécifiées à l'article 23.2 sauf accord de la majorité des détenteurs d'Actions A et de la majorité des détenteurs d'Actions B, respectivement du conseil d'administration en accord avec les articles 16 et 17. Pour les besoins du présent article 23, toutes détentions d'Actions de la Société par des actionnaires faisant partie d'un même groupe, y compris cet actionnaire, ses sociétés holding, ses filiales et les sociétés holding de ses filiales (le Groupe), seront considérées comme détenues par un seul et même actionnaire et le consentement de cet actionnaire du Groupe sera requis sous le présent article 23.1.

23.2. Les Affaires Réservées sont:

a) l'acquisition de toute nouvelle activité (que ce soit par acquisition de titres ou actifs) (ou par la conclusion d'un arrangement ou accord de contrôle en rapport avec une telle acquisition);

(b) tout changement matériel de l'activité spécifique de la Société, tel que déterminée de temps à autre;

(c) la modification des présents Statuts autre que pour les besoins d'une augmentation de capital sans préjudice du droit des détenteurs des détenteurs d'Actions B de maintenir leur pourcentage de participation dans la Société en acquérant plus d'actions lors de n'importe quelle émission d'actions en espèces par la Société;

(d) conclusion d'un contrat de cessation ou de modification de tout pacte d'actionnaires conclu avant ou après la date d'adoption des présents Statuts, auquel la Société serait partie de temps à autre en relation avec l'acquisition d'une nouvelle activité;

(e) l'exercice par la Société de tous droits de suite, de sortie forcée ou de préemption en vertu du pacte d'actionnaires conclu entre la Société et les autres actionnaires de la société NORDSEE, GmbH, une société constituée sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son siège social à Klusmannstrasse 3, 27570 Bremerhaven, Deutschland, registriert beim Amtsgericht Bremerhaven unter der Nummer HRB 3579;

(f) la conclusion de tout contrat à des conditions non applicables entre parties tierces, y compris tout emprunt;

(g) la vente de tout actif principal de la Société, en particulier toute activité acquise;

(h) le paiement de dividendes;

(i) tout acte en dehors de l'activité ordinaire de la Société;

(j) l'établissement ou la modification de tout plan d'actions.

23.3. Pour toute Affaire Réservée devant être approuvée par une résolution prise en assemblée générale de par la loi, cette Affaire Réservée ne devra être déferée à l'assemblée générale qu'après l'accord préalable du conseil d'administration conformément aux dispositions des articles 16 et 17.

23.4. Les assemblées générales d'actionnaires se tiendront en accord avec les dispositions y relatives contenues dans les présents statuts et sous réserve que:

(a) une décision d'approuver des Affaires Réservées qui doivent être approuvées par une assemblée générale de la Société devront requérir l'approbation des détenteurs d'une majorité d'Actions A et des détenteurs d'une majorité d'Actions B;

(b) pour l'approbation d'une affaire autre qu'une Affaire Réservée, le quorum devra être des représentants dûment autorisés d'Actionnaires A détenant au total 50 pour cent en nombre des Actions A;

(c) la convocation pour toute assemblée devra établir l'ordre du jour raisonnablement détaillé sur les points à discuter (à moins que les détenteurs d'une majorité d'Actions A et les détenteurs d'une majorité d'Actions B en décident autrement).

Art. 24. Commissaire aux comptes

24.1. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

24.2. Le commissaire aux comptes est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 25. Exercice social

25.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 26. Affectation des bénéfices

26.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

26.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

26.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 27. Dissolution et liquidation

27.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les statuts et comme convenu par ailleurs de temps à autre entre les actionnaires. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 28. Droit applicable

28.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Quatrième résolution

Les actionnaires décident unanimement d'accepter la démission de Messieurs G.H. Dercksen, Theodorus Johannes van den Berghe et Philippe Leclercq comme membres du conseil d'administration de la Société. Le mandat des trois (3) administrateurs actuels de la Société se terminera automatiquement après l'accomplissement par eux de toutes les résolutions adoptées à la réunion du conseil d'administration tenue le 21 septembre 2005.

Cinquième résolution

Avec effet immédiat après la fin du mandat des administrateurs démissionnaires, telle que prévue ci-dessus, les actionnaires décident unanimement de nommer les personnes suivantes comme trois (3) nouveaux administrateurs de la Société, pour une période de six (6) ans, sauf révocation prématurée par décision des actionnaires:

- M. Heiner Kamps, homme d'affaires, né le 24 mai 1955 à Bocholt (Allemagne), résidant à Kaistrasse 18, Düsseldorf, Allemagne, comme Administrateur A;

- M. Willi Weber, homme d'affaires, né le 11 mars 1942 à Regensburg (Allemagne), résidant à Leibnizstrasse 5, Stuttgart, Allemagne, comme Administrateur A; et

- M. Volkhard Otto Mett, Master of Business Administration, né le 29 juin 1953 à Drochtersen/Krautsand (Allemagne), résidant à Seestrasse 81, 8806 Bäch (Suisse), comme Administrateur B.

Sixième résolution

L'assemblée générale élit M. Heiner Kamps, prénommé, comme président des assemblées générales des actionnaires. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Dusemon, O. Tournier, C. Feyereisen, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 75, case 12. – Reçu 4.690 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2005.

P. Frieders.

(094473.3/212/1101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2005.

CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 53.108.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2005

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00760. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089019.3/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 53.108.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00753, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(089028.3/506/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

PARLAM INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 81.337.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juin 2005 à 11.00 heures

Reconduction des mandats de Monsieur Lucio Velo, Monsieur Marc Ambrosien et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de H.R.T. REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux Comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01994. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089185.3/817/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

**THURLOE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MAYFLY INVESTMENT II, S.à r.l.).**

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.035.

In the year two thousand and five, on the third of October.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller,

here represented by Mr Michel van Krimpen, company director, residing professionally at Luxembourg and Mr. Herman Boersen, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting in their respective capacity as director and attorney-in fact A.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MAYFLY INVESTMENT II, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, incorporated by deed of the undersigned notary, on June 17, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- that the sole partner has taken the following resolution:

Sole resolution

The sole partner decides to amend the company's name into THURLOE HOLDINGS, S.à r.l. and decides the subsequent amendment of article 4 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 4.** The Company will have the name THURLOE HOLDINGS, S.à r.l.»

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, ici représentée par Monsieur Michel van Krimpen, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Herman Boersen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives d'administrateur et de fondé de pouvoirs A.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société MAYFLY INVESTMENT II, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juin 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C;

- Qu'elle a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale en THURLOE HOLDINGS, S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit:

«**Art. 4.** La société aura la dénomination THURLOE HOLDINGS, S.à r.l.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. van Krimpen, H. Boersen, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 11 octobre 2005, vol. 433, fol. 38, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 octobre 2005.

H. Hellinckx.

(093174.3/242/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

10935

THURLOE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. **MAYFLY INVESTMENT II, S.à r.l.**)
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.035.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 octobre 2005. H. Hellinckx.
(093175.3/242/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.

JORDAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.864.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 7 octobre 2005

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Marco Bus, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Stefano Ciccarello, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

HRT REVISION, S.à r.l. - 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE BANQUE
Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ01876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089064.3/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

AMTEL HOLDINGS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 88.698.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 29 septembre 2005

1. Le mandat des administrateurs:

- a) Monsieur Sudhir Gupta, né le 11 avril 1958 en Inde, administrateur de sociétés, demeurant à Singapour, 38, Belmont Road, ayant pouvoir de signature A;
b) Maître Pierre Metzler, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, ayant pouvoir de signature B;
c) Maître François Brouxel, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), avocat à la Cour, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, ayant pouvoir de signature B;
d) Monsieur Daniel Gupta, né le 13 mai 1982 à Moscou (Russie), administrateur de sociétés, demeurant à Singapour, 38, Belmont Road, ayant pouvoir de signature A;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

2. L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer la société OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 97.326, commissaire aux comptes en remplacement de la société AACO, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 88.833 et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02039. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089079.3/280/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

**GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme,
(anc. GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 75.032.

L'an deux mille cinq, le treize octobre.

Par-devant Nous, Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 75.032, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mars 2000, publié au Mémorial C, numéro 358 du 18 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné, en date du 12 juin 2003, publié au Mémorial C, numéro 727 du 9 juillet 2003 et en date du 13 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 894 du 14 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jeff Schmit, Employé à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annelise Charles, Employée à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Orlando Martin, Employé à la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

1.- Toutes les actions représentant le capital social étant nominatives, des avis de convocation ont été envoyés aux actionnaires nominatifs par lettres recommandées le 3 octobre 2005.

L'assemblée est dès lors régulièrement convoquée.

2.- Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

3.- Il existe actuellement cent trente (130) actions, représentant l'intégralité du capital social. Il résulte de la liste de présence que cent trente (130) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

4.- L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

a) Changement de la dénomination de GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING en GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la société.

b) Modification du deuxième alinéa de l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 16. (Deuxième alinéa). «L'assemblée générale ordinaire se réunit de plein droit chaque année le 2^e vendredi du mois de mai à 11:00 heures dans la commune de Luxembourg à l'endroit désigné dans la convocation.»

c) Modification de l'article 22 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Au trente et un décembre de chaque année, les comptes de la société sont arrêtés aux fins d'inventaire et le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits en tenant compte des amortissements nécessaires.

Le conseil d'administration évalue les créances et toutes les valeurs mobilières composant l'actif social suivant les règles comptables généralement acceptées. Il établit ces évaluations de la manière qu'il juge la plus utile pour assurer la bonne gestion des affaires, la stabilité et l'avenir de la société.»

d) Nomination de Monsieur Marc Schmid en tant que membre du Conseil d'Administration de la société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING en GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** La société est constituée sous la forme de société anonyme et sous la dénomination de GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article 16 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 16. (Deuxième alinéa). «L'assemblée générale ordinaire se réunit de plein droit chaque année le 2^e vendredi du mois de mai à 11:00 heures dans la commune de Luxembourg à l'endroit désigné dans la convocation.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la fin de l'exercice social du 31 mars au 31 décembre et pour la première fois en 2005. Exceptionnellement, l'année sociale en cours comprendra tout le temps à courir du 1^{er} avril 2005 au 31 décembre 2005.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 22.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Au trente et un décembre de chaque année, les comptes de la société sont arrêtés aux fins d'inventaire et le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits en tenant compte des amortissements nécessaires.

Le conseil d'administration évalue les créances et toutes les valeurs mobilières composant l'actif social suivant les règles comptables généralement acceptées. Il établit ces évaluations de la manière qu'il juge la plus utile pour assurer la bonne gestion des affaires, la stabilité et l'avenir de la société.»

Quatrième résolution

L'assemblée procède à la nomination de Monsieur Marc Schmid, Adjoint à la direction de la Banque Cantonale Vaudoise, en tant que membre du Conseil d'Administration de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en mai 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Schmit, A. Charles, O. Martin, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 octobre 2005, vol. 433, fol. 60, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 24 octobre 2005.

A. Weber.

(093742.3/236/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

**GERIFONDS (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING, Société Anonyme,
(anc. GERIFONDS FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. HOLDING).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R. C. Luxembourg B 75.032.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(093743.3/236/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2005.

FULLMOTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 69.686.

Par lettres de démission du 4 octobre 2005, Monsieur Albert Wildgen et Monsieur François Brouxel, résidant tous les deux à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2005, réf. LSO-BJ02041. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089072.3/280/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

**AZ ELECTRONIC MATERIALS HOLDINGS S.A., Société Anonyme,
(anc. DAVOS 1 S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 102.143.

Les statuts coordonnés suivant l'acte N°37019 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

J. Elvinger

Notaire

(089103.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2005.

OAKTREE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.951.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 12 septembre 2005

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
2. Monsieur Hans de Graaf, Monsieur Peter Bun et Monsieur Pieter van Nugteren ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur.
3. Monsieur Jean Quintus, né le 2 novembre 1939, à Péppange (Luxembourg), demeurant à L-7391 Blaschette (Luxembourg), 11, rue de Fischbach, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.
4. Monsieur Joseph Winandy, né le 16 février 1946, à Ettelbruck (Luxembourg), demeurant à L-5960 Itzig (Luxembourg), 92, rue de l'Horizon, a été nommé aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.
5. La société anonyme COSAFIN S.A., R.C.S. Luxembourg B 70.588, avec siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, a été nommée aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.
6. La société anonyme COMCOLUX S.A. a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes.
7. La société anonyme V.O. CONSULTING LUX S.A., R.C.S. Luxembourg B 61.459, avec siège social à L-4963 Clemency, Luxembourg, 8, rue Haute, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour OAKTREE HOLDING S.A.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2005, réf. LSO-BI04595. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089080.3/029/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

PSN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.621.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01723, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089113.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

PSN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.621.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01722, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089110.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

PSN IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 15, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 79.621.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 10 octobre 2005, réf. LSO-BJ01721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Signature.

(089108.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

TRANSPORTS CITAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 77.917.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00815, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005. Signature.
(089086.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

VOLTAIRE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 94.732.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00817, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005. Signature.
(089090.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

CHAMBARDS S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R. C. Luxembourg B 85.708.

Le bilan de clôture au 6 février 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 octobre 2005, réf. LSO-BJ00818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2005. Signature.
(089091.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

EPP PUTEAUX (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Registered office: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 80.535.

DISSOLUTION

In the year two thousand five, on the twenty-first day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

for an extraordinary general meeting of the sole shareholder of EPP PUTEAUX (LUX), S.à r.l., a Luxembourg «société à responsabilité limitée», with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 80.535, (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed on 01 February 2001, its publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, was made on 15 September 2001, number 765:

EPP PUTEAUX L.L.C., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), established and having its registered office at c/o the Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805 (USA);

(hereafter the Sole Shareholder);

here represented by:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, duly represented by:

a) Mr François Manti, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mrs Angelina Scarcelli, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature,

by virtue of a power of attorney, given in Washington DC (United States of America), on 13 July 2005.

Said power, having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such proxy holder, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I.- that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

II.- that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

III.- that the capital of the Company is presently set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) fully paid up shares with a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each;

IV.- that the Sole Shareholder, in its capacity of sole owner of the shares of the Company, declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all the liabilities of the Company, including those hidden and unknown at the present time;

V.- that the Company be and hereby is liquidated;

VI.- that full discharge is granted to the manager of the Company for the accomplishment of his mandate up to this date; and

VII.- that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the same person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt et un septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société EPP PUTEAUX (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80.535 (la Société), constituée suivant acte notarié du 1^{er} février 2001, sa publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, a été faite le 15 septembre 2001, au numéro 765:

EPP PUTEAUX L.L.C., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), établie et ayant son siège social à c/o the Corporation Service Company, 1013 Centre Road, Wilmington, Delaware 19805 (USA);

(ci-après l'Associé Unique),

ici représentée par:

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

dûment représentée par:

a) Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Madame Angelina Scarcelli, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Washington DC (Etats-Unis d'Amérique), le 13 juillet 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant en cette qualité, a prié le notaire d'acter:

I.- que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

II.- que l'Associé Unique a décidé de liquider la Société avec effet immédiat;

III.- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cinq cents (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, intégralement libérées;

IV.- que l'Associé Unique, en sa qualité de détenteur unique des parts sociales de la Société déclare avoir reçu tous les actifs de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société qu'il soit occulte et inconnu à ce moment;

V.- que la Société soit et est par le présent acte liquidée;

VI.- que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour; et

VII.- que les livres, documents et pièces relatifs à la Société resteront conservés durant cinq ans au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire sous-signé.

Signé: F. Manti, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 septembre 2005, vol. 897, fol. 33, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(093960.3/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

SERMATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7307 Steinsel, 8, rue des Sapins.

R. C. Luxembourg B 111.356.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le dix-neuf octobre.

Par-devant Nous, Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Patrick Englaro, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 30 mai 1969, demeurant au 8, rue des Sapins, L-7307 Steinsel.

Laquelle personne comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet principal le négoce de toute sorte d'outils et de machines destinés au secteur de la construction d'ouvrages de bâtiment ou de génie civil.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de SERMATEC, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Steinsel.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Toutes les cent (100) parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Patrick Englaro, préqualifié, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2005.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à mille et cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 8, rue des Sapins, L-7307 Steinsel.

2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Englaro, ingénieur technicien, né à Luxembourg, le 30 mai 1969, demeurant au 8, rue des Sapins, L-7307 Steinsel.

Vis-à-vis des tiers, le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

3.- Le gérant prénommé pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire Instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Englaro, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2005, vol. 897, fol. 68, case 10. – Reçu 250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 octobre 2005.

J.-J. Wagner.

(093922.3/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2005.

V.V.B. INTERNATIONAL HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 47.693.

Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 16 mai 1994, acte publié au Mémorial C n° 363 du 28 septembre 1994, modifiée par-devant le même notaire en date du 17 décembre 1997, acte publié au Mémorial C n° 201 du 21 avril 1998, et en date du 19 octobre 2000, acte publié au Mémorial C n° 341 du 10 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 septembre 2005, réf. LSO-BI06556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour V.V.B. INTERNATIONAL, S.à r.l.

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(089121.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2005.

FIRSWONG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 89.787.

Clôture de liquidation

In the year two thousand and five, on the tenth of October.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the Company established in Luxembourg under the denomination of FIRSWONG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.787, originally incorporated under the laws of the British Virgin Islands and under the denomination of FIRSWONG INVESTMENTS LIMITED on January 7, 1998, and whose registered office has been transferred to the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing at Hesperange, dated October 9, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1754 of December 10, 2002.

The meeting begins at four p.m., Mrs Danielle Buche, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three thousand and five hundred (3,500) shares having a par value of ten United States dollars (USD 10.-) each, representing the total capital of thirty-five thousand United States dollars (USD 35,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the proxyholder of the shareholders all represented at the meeting and the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Report of the Auditor of the liquidation.
2. Approval of the liquidation accounts and discharge to be given to the Liquidator and to the Auditor of the liquidation.
3. Closing of the liquidation.
4. Decision to keep the corporate records at the registered office for the legal period of five years.
5. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting hears and adopts the report of the Auditor to the liquidation.

Second resolution

The General Meeting approves and adopts the liquidation accounts and grants full discharge to the Liquidator and to the Auditor to the liquidation for their duties until this date.

Third resolution

The General Meeting resolves to close the liquidation of the Company and it acknowledges that the Company has ceased to exist.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to keep the Company's records and registered documents for a period of five years after the liquidation of the Company at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at four fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le dix octobre.

Par-devant Nous Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FIRSWONG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 89.787, originellement constituée sous la

loi des Iles Vierges Britanniques et sous la dénomination de FIRSWONG INVESTMENTS LIMITED en date du 7 janvier 1998, et dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, en date du 9 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1754 du 10 décembre 2002.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Madame Danielle Buche, employée privée, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Adoption des comptes de liquidation et décharge à accorder au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision de conserver les livres et documents sociaux au siège social pendant la période légale de 5 ans.
5. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance et adopte le rapport du commissaire-vérificateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve et adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire-vérificateur pour l'accomplissement de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de clôturer la liquidation de la Société et elle reconnaît que la Société a cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de conserver les documents et livres de la Société pour une période de cinq ans à partir de la liquidation de la Société au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à seize heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Buche, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2005, vol. 150S, fol. 26, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(093264.3/230/114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2005.